POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

La jeunesse au cœur du Québec

Québec

102-00128/

La jeunesse au cœur du Québec

BIBLIOTHÈQUE
17 JUIL 2001
NATIONALE

Des remerciements particuliers sont adressés aux personnes qui ont participé aux différents comités de travail mis sur pied pour l'élaboration de la politique québécoise de la jeunesse.

Également, des remerciements sont exprimés à tout le personnel du Secrétariat à la jeunesse et des ministères qui ont collaboré aux travaux de cette politique.

Révision linguistique :
VISA FRANÇAIS

Conception graphique :
Oxygène communication & marketing

Impression :
Litho Acme-Renaissance

Le présent document a été réalisé par le Secrétariat à la jeunesse.
875, Grande Allée Est, bureau 2.400
Québec (Québec) G1R 4Y8
Téléphone : (418) 643-8864
Ailleurs au Québec : 1 800 463-5306
Télécopieur : (418) 646-3741
Internet : www.jeunes.gouv.qc.ca
Courriel : secjeunesse@cex.gouv.qc.ca

Dépôt légal - 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-37547-5

© Gouvernement du Québec

Message du premier ministre

C'est avec beaucoup de fierté que le gouvernement du Québec dévoile la première politique de la jeunesse de son histoire. Voici un outil d'intervention privilégié pour donner à la jeunesse québécoise les conditions favorables à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

Aucune collectivité ne saurait être vivante, équitable et prospère sans la participation de sa jeunesse. C'est pourquoi nous lui donnons les moyens d'influencer notre avenir et de bâtir notre nation.

Énergiques, inventifs, les jeunes sont pour nous tous une grande source d'inspiration. Les défis qui s'offrent à eux sont nombreux. Pensons seulement à la mondialisation des marchés, aux incessantes avancées technologiques, aux variations démographiques et aux changements sociaux importants. Ces transformations font appel à la mobilisation et à la créativité. Comme tous les citoyennes et citoyens québécois, les jeunes doivent veiller au développement et à l'épanouissement de notre société. Appuyons-les!

Ensemble, nous pouvons développer la culture de la relève, le sentiment d'appartenance et coordonner les initiatives de tous les partenaires afin d'assurer une cohérence de nos actions envers la jeunesse. Cette politique nous permettra de relever de grands défis collectifs et alimentera certainement cette nécessaire solidarité entre les générations.

Bernard Landry
Premier ministre

Message du ministre

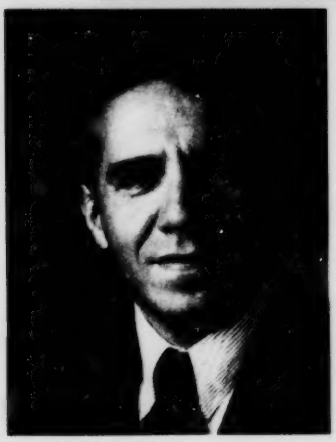

Lors du Sommet du Québec et de la jeunesse, en février 2000, l'ensemble des partenaires ont convenu de la nécessité de doter le Québec d'une politique québécoise de la jeunesse et ont inscrit cet engagement dans le consensus final.

Dès le mois de juillet 2000, à titre de ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, j'ai rendu public un avant-projet intitulé *«Vers une politique jeunesse québécoise»*. Ce dernier a été élaboré en concertation avec un comité consultatif composé de représentants de groupes jeunesse. Il a fait l'objet d'une large consultation publique, autant auprès des groupes nationaux que dans chacune des régions, avec le soutien des Forums jeunesse régionaux. À l'automne, en tenant compte des avis et propositions issus de cette consultation publique et de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, nous avons élaboré le projet de politique québécoise de la jeunesse.

Cette politique jeunesse est donc le fruit d'une réflexion élargie, associant en premier lieu les jeunes, mais aussi tous les partenaires concernés qui l'ont enrichie tout au long de son cheminement.

Elle constitue un cadre de référence pour les actions du gouvernement et celles des partenaires au cours des prochaines années. Elle fixe quatre orientations principales visant à offrir aux jeunes les conditions favorables à l'exercice d'une citoyenneté active : engager la société dans une culture de la relève, assurer le développement du plein potentiel des jeunes, faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle et enfin, développer un sentiment d'appartenance à la société québécoise dans laquelle chaque jeune doit pouvoir se réaliser pleinement. La jeunesse doit aussi trouver sa place au cœur du Québec, de ses projets, de ses institutions, de son évolution, de son rayonnement. Cela implique un changement durable des mentalités à l'égard des jeunes et une reconnaissance de leurs valeurs.

La politique jeunesse s'adresse à tous les jeunes pour qu'ils puissent, dès aujourd'hui, bâtir le Québec de demain. Elle est un véritable projet de société car elle conditionne notre avenir : son succès dépend de la volonté de nous tous de placer les jeunes au cœur du Québec.

François Legault
Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

Préambule

Considérant qu'une société solidaire doit assumer ses responsabilités envers les générations actuelles et futures;

Considérant qu'une société démocratique et égalitaire favorise la participation pleine et entière de ses citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge, sexe, origine et condition de vie;

Considérant qu'une société responsable garantit la poursuite de l'égalité des chances et assure la lutte contre l'exclusion sociale, culturelle et économique de ses citoyens et citoyennes;

Considérant le défi d'assurer l'inclusion des valeurs et des aspirations des jeunes dans la société d'aujourd'hui et celle de demain;

Considérant l'importance d'assurer la continuité du progrès humain, social et matériel du Québec dans un monde en mutation;

Considérant que tous les jeunes doivent pouvoir bénéficier de conditions propices au développement de leur plein potentiel;

Considérant l'importance pour le Québec d'élargir son ouverture sur le monde et de prendre sa place parmi les nations capables d'influer sur les grands courants mondiaux;

Considérant que les jeunes sont au cœur du renouvellement de la dynamique sociale et culturelle par leur créativité et leur capacité à être branchés sur les nouveaux courants culturels;

Considérant le consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse quant à la nécessité d'assurer la cohérence des actions gouvernementales relatives à la jeunesse et d'enrichir le Québec d'une politique québécoise de la jeunesse comportant une vision à long terme.

EN CONSÉQUENCE, LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE VISE À FAVORISER LA CITOYENNETÉ ACTIVE DE TOUS LES JEUNES DU QUÉBEC ET INVITE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ À :

- Insuffler une véritable culture de la relève dans les activités et les modes de fonctionnement de la société québécoise et consolider les solidarités entre les générations;
- Assurer le développement du plein potentiel de tous les jeunes du Québec, quels que soient leurs réalités sociales, économiques ou culturelles, leur territoire de vie, leur degré d'autonomie, leur sexe ou leur orientation sexuelle;
- Définir des stratégies adaptées à certaines réalités particulières vécues par les jeunes, reconnaître les différentes formes de participation sociale des jeunes dans leurs milieux de vie et assurer des conditions de vie équitables;
- Assurer la participation pleine et entière des jeunes au renouvellement de la société québécoise, notamment par une intégration harmonieuse au marché du travail et une qualité de la vie professionnelle;
- Permettre à la jeunesse de concilier identité personnelle et identité collective dans une société ouverte à la diversité des jeunes;
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir sur le monde en contribuant au rayonnement des valeurs universelles auxquelles la société québécoise souscrit, telles que la solidarité, la démocratie et les droits de la personne;
- Inscrire de façon durable une vision jeunesse dans l'action gouvernementale et chez l'ensemble des partenaires, dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec.

Table des matières

INTRODUCTION **13**

La politique québécoise de la jeunesse 13

Le contexte de la politique québécoise de la jeunesse 15

Des défis pour une citoyenneté active des jeunes 18

LES ORIENTATIONS ET LES AXES DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

PRÉSENTATION 23

PREMIÈRE ORIENTATION : ENGAGER LA SOCIÉTÉ DANS UNE CULTURE DE LA RELÈVE **25**

Axe 1 : L'éducation et la formation : une priorité collective 26

Axe 2 : Des générations solidairement responsables 27

Axe 3 : Le développement durable au centre des modes de fonctionnement 27

Axe 4 : La place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influence 28

Axe 5 : La planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève 29

Axe 6 : La culture, la créativité et l'innovation 30

Axe 7 : La relève scientifique 31

DEUXIÈME ORIENTATION : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES JEUNES **33**

Axe 1 : Une chance égale pour tous les jeunes 34

Axe 2 : L'importance des jeunes familles et le soutien au rôle des parents 34

Axe 3 : Le partenariat entre l'école et la communauté pour le développement des jeunes 35

Axe 4 : Le loisir, le sport et le bénévolat comme voies complémentaires de développement 36

Axe 5 : Une approche préventive et curative personnalisée et concertée 37

TROISIÈME ORIENTATION :
FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL
ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE PROFESSIONNELLE . . .39

Axe 1 : La préparation à la vie professionnelle 40

Axe 2 : L'accès et le maintien en emploi 42

Axe 3 : Les conditions liées à l'emploi 43

Axe 4 : La conciliation de la vie familiale avec les études et le travail 44

QUATRIÈME ORIENTATION :
DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE 45

Axe 1 : Des jeunes dans un Québec habité et animé 46

Axe 2 : Des jeunes actifs et engagés dans leur milieu 47

Axe 3 : Une société inclusive ouverte sur la diversité des jeunes 47

Axe 4 : Des jeunes dans un Québec ouvert sur le monde 48

CONCLUSION 51

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

LES LEVIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE
ET LE SUIVI DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE
DE LA JEUNESSE 55

ANNEXES

ANNEXE 1 :
ORGANISMES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR
LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE 63

ANNEXE 2 :
ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN AVIS OU UN MÉMOIRE
LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE NATIONALE ET RÉGIONALE 65

Introduction

Le Québec doit poser les gestes qui permettront aux jeunes d'assurer leur avenir et leur pleine participation à la société. Il importe de soutenir le rêve et l'espoir chez ces derniers en leur donnant la capacité d'influer sur le présent et d'orienter leur futur et celui du Québec.

La politique québécoise de la jeunesse convie le Québec tout entier à se mobiliser derrière cette volonté d'amener la jeunesse à déployer son plein potentiel. Si le Québec gagne ce pari relatif à une meilleure intégration des jeunes, c'est l'ensemble de la société qui se projettera dans l'avenir avec confiance pour demeurer prospère et à l'avant-garde.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE CHEMINEMENT GOUVERNEMENTAL À L'ÉGARD DES JEUNES

L'État a pour mission fondamentale de veiller sur l'intérêt général des citoyens et citoyennes et de s'assurer que le développement de la société va bien dans le sens de cet intérêt général. Il doit adapter son rôle à l'évolution du contexte social, économique et culturel.

C'est ainsi qu'au cours des dernières années, le gouvernement du Québec s'est employé à revoir ses services et à assainir les finances publiques pour les générations actuelles et futures. La modernisation et l'adaptation des services offerts à la population ont donné lieu à un ensemble de réformes dans tous les secteurs. Plusieurs réformes et politiques récentes posent d'importants jalons à la participation pleine et entière des jeunes à la société :

- une **politique familiale** mieux adaptée aux réalités des jeunes familles;
- la **Politique de la santé et du bien-être**, la **réforme de la santé et des services sociaux** et les principales orientations qui en découlent au regard des interventions auprès des jeunes en détresse, de la prévention du suicide et des toxicomanies ainsi que de la promotion de la santé;
- la **réforme de l'éducation**, *Prendre le virage du succès*, pour passer de l'accès au plus grand nombre au succès du plus grand nombre;
- la **Politique québécoise de l'autoroute de l'information** qui prépare la jeune génération à l'univers des nouvelles technologies et favorise l'ouverture du Québec sur le monde;
- la **Politique québécoise de la science et de l'innovation** qui comporte plusieurs dimensions jeunesse, dont la formation des jeunes;
- le **Programme d'action 2000-2003**, *L'égalité pour toutes les Québécoises*, qui comporte des projets mobilisateurs et des actions sectorielles visant l'instauration de conditions de vie et de travail égalitaires entre les filles et les garçons;
- la **Politique à l'égard des universités**, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*, qui marque l'importance que le gouvernement accorde aux universités, à leur rôle essentiel dans le développement des personnes et de la société.

Le gouvernement a également été sensible aux aspirations des jeunes. En 1987, la création du Conseil permanent de la jeunesse a constitué une réponse à la demande des jeunes — émise à l'occasion du Sommet québécois de la jeunesse de 1983 — qui souhaitaient disposer d'un porte-parole indépendant et permanent au sein du gouvernement. Par ailleurs, le Secrétariat à la jeunesse, créé en 1983, est devenu une structure permanente en 1988 avec des mandats de recherche et d'analyse, de coordination et de conseil auprès des ministères et des organismes à l'égard des dossiers jeunesse. Le Plan d'action jeunesse 1998-2001 proposait, quant à lui, divers modes d'intégration des jeunes à de nouveaux lieux de participation et de concertation.

Le Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, a fait ressortir la nécessité d'aller au-delà d'actions ponctuelles et de doter le Québec d'une politique de la jeunesse. Les partenaires ont convenu que celle-ci, par une approche globale et intégrée, devra orienter l'ensemble des actions à l'endroit de la jeunesse tout en favorisant les changements dans les mentalités et les comportements.

Par ailleurs, dans les actions visant la jeunesse, le gouvernement fédéral administre ses propres programmes jeunesse qui cohabitent, à divers degrés, avec les programmes québécois. Dans certains cas, des accords entre le gouvernement fédéral et le Québec aboutissent à la mise en place de programmes « conjoints » mais on observe des dédoublements dans d'autres secteurs, notamment en matière d'emploi, de formation et de santé. La politique québécoise de la jeunesse est l'occasion d'assurer la cohérence de la position du Québec en matière de jeunesse et ainsi de favoriser la capacité d'initiative du gouvernement du Québec et de réaffirmer sa priorité d'action sur les dossiers jeunesse.

Un cadre de référence

La politique québécoise de la jeunesse doit être le pivot de l'action pour les générations à venir. Le gouvernement invite l'ensemble de la société québécoise à partager une même vision : celle d'une citoyenneté active de tous ses jeunes.

La politique québécoise de la jeunesse ne se substitue pas aux politiques existantes ou en préparation dans les ministères. Les orientations proposées ne sont donc pas de l'ordre des mesures ou des actions, mais bien des orientations à prendre pour atteindre l'objectif central qui est de permettre à tous les jeunes de se réaliser pleinement et d'être des citoyens actifs et engagés dans la société québécoise. La politique est un cadre de référence pour le plan d'action qui déterminera les mesures de mise en œuvre. Le plan d'action, actualisé tous les trois ans, devra permettre d'adapter les stratégies à l'évolution de la situation des jeunes du Québec. La mise en œuvre se fera dans le respect des spécificités régionales et culturelles du Québec.

Deux angles d'intervention ont été privilégiés afin d'assurer la convergence des actions. Par une approche collective, il s'agit d'entraîner des changements dans les mentalités et les comportements afin d'associer les jeunes de façon durable au développement de la société québécoise. Par une approche essentiellement orientée vers l'individu, il s'agit de permettre à chaque jeune de développer son plein potentiel.

Quatre grandes orientations de la politique assureront la cohérence des mesures destinées aux jeunes :

- Engager la société dans une culture de la relève;
- Assurer le développement du plein potentiel des jeunes;
- Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle;
- Développer un sentiment d'appartenance.

La politique québécoise de la jeunesse s'adresse principalement au groupe d'âge des 15-29 ans. Cependant, elle porte aussi sur des problématiques qui concernent des jeunes n'appartenant pas à ce groupe d'âge. Ainsi, au regard des questions qui concernent les adolescents, les 12-14 ans sont inclus dans la politique afin d'avoir une compréhension plus complète de l'adolescence. La politique est amenée à considérer également le groupe des 30-35 ans au regard d'autres problématiques, notamment quant aux mesures liées à la fonction publique, au travail et aux jeunes familles.

SI L'ÉTAT EST GARANT DES SOLIDARITÉS SOCIALES, IL N'EN EST PAS LE SEUL ACTEUR

L'épanouissement de la jeunesse n'appartient pas en propre au gouvernement. Les défis à relever à l'endroit des jeunes dépassent la seule capacité d'action du gouvernement et interpellent l'ensemble des partenaires. Plusieurs d'entre eux exercent déjà des actions déterminantes à l'égard de la jeunesse. Les établissements scolaires, les municipalités et les organismes communautaires, notamment, côtoient les jeunes au quotidien et possèdent plusieurs leviers permettant d'améliorer la qualité de vie et la participation de ces derniers à la vie collective.

Dans le contexte actuel, l'ensemble des acteurs doivent définir leurs responsabilités en ce qui concerne les solutions et les stratégies à mettre en œuvre à l'égard des jeunes. Le Québec tout entier doit s'imprégner des aspirations des jeunes et opter pour un projet social déterminant pour l'avenir : une jeunesse forte et engagée.

LE CONTEXTE DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

Les mutations sociales, économiques et culturelles en cours viennent bousculer les réalités de l'ensemble des sociétés. Dans ce contexte, les conditions à travers lesquelles s'exerce la participation des jeunes dans la société québécoise se redéfinissent elles aussi.

La jeunesse est une période de la vie particulièrement sensible à la conjoncture. Certains vont jusqu'à qualifier les jeunes de « baromètres du changement[1] ». Leur situation est fortement influencée par les mutations en cours et leurs conséquences. À cet égard, on peut retenir cinq grands volets de l'évolution sociale. Leur étude permet de poser un regard sur la situation actuelle du Québec et des jeunes et de mieux comprendre pourquoi il est urgent de définir la place de ces derniers au sein de la société québécoise. Ces grands volets sont ceux de la démographie, du développement sur le territoire, de la famille et de la jeunesse, de la mondialisation et finalement du travail.

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Des études récentes démontrent que le Québec sera parmi les sociétés les plus touchées par le vieillissement de sa population. Il est grand temps de réfléchir aux conséquences du vieillissement et au ralentissement de la croissance de la population en général. La dénatalité, l'allongement de la durée de la vie ainsi qu'un solde migratoire bas constituent des tendances lourdes qui se maintiendront pendant des dizaines d'années. Entre 1981 et 1998, le poids démographique des 15-29 ans est passé de 29 % à 20 %; selon les prévisions, il se situera entre 15 % et 17 % en 2041[2].

---

1. Madeleine Gauthier, « Introduction : Être jeune en l'an 2000 », dans Observatoire jeunes et société, *Être jeune en l'an 2000*, Québec, Les Éditions de l'IQRC, 2000, p. 77.

2. Les données proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

L'évolution démographique entraînera une difficulté croissante pour les jeunes à faire entendre leur voix, à faire valoir leurs priorités dans les décisions ou encore à influer sur les orientations de la société dans son ensemble. À titre d'exemple, mentionnons qu'au Québec l'âge moyen de l'électeur était de 41 ans en 1971, de 45 ans en 1996 et qu'il sera environ de 54 ans en 2041.

La diversité de la société québécoise est appelée à s'accroître. Des cultures depuis longtemps établies et d'autres en provenance de toutes les parties du monde cohabitent déjà au sein de notre société. En même temps, les différences culturelles entre la région de Montréal — laquelle accueille la majorité des immigrants — et les autres régions du Québec risquent de s'accentuer. Cette situation interpelle la capacité de faire évoluer le sentiment d'appartenance au sein de la société québécoise. Par ailleurs, les communautés autochtones sont présentes dans presque toutes les régions du Québec, et certains de leurs jeunes sont aux prises avec des problématiques sociales particulièrement difficiles.

Ce qui est en jeu, c'est la vitalité de la société québécoise à long terme, sa faculté d'adaptation aux valeurs émergentes, en particulier celles qui sont portées par les jeunes, ainsi que sa capacité à entretenir et à renouveler son dynamisme partout sur le territoire. Sa capacité à demeurer une société originale et prospère dépend aussi de cela.

La concentration du développement sur le territoire

Le maintien des tendances démographiques générales se traduit aussi par une baisse de population dans certaines régions et par une concentration de plus en plus forte dans la région métropolitaine. En effet, les jeunes sont de plus en plus appelés à se déplacer, que ce soit pour poursuivre des études ou pour occuper un emploi. Dans certaines régions, la baisse de la natalité s'accompagne ainsi d'un exode des jeunes, ce qui a un effet direct sur le dynamisme social de ces territoires.

L'évolution des marchés, des activités et des emplois a rendu plus fragile l'économie de certaines régions en même temps qu'elle bénéficiait au dynamisme d'autres régions. Cette situation a des répercussions tant sur les jeunes qui quittent leur région d'origine et qui souhaiteraient y revenir, que sur ceux qui y restent. Les jeunes sont en effet directement concernés par le développement et les perspectives d'avenir de leur milieu de vie.

L'évolution de la famille et de la jeunesse

La famille a subi des transformations majeures au cours des dernières décennies. La baisse constante de l'indice de fécondité chez les Québécoises, le travail des deux conjoints dans la majorité des familles québécoises, l'instabilité des unions, l'augmentation du nombre de familles monoparentales et recomposées ainsi que l'allongement de la durée de la vie ont fait éclater le modèle traditionnel de la famille. Les familles d'aujourd'hui doivent faire face à des défis sociaux et économiques inédits. Les jeunes, principalement les adolescents et adolescentes, bénéficient ainsi à un degré moindre de la stabilité du cadre familial et social à travers lequel s'effectuait traditionnellement leur socialisation.

La jeunesse, entendue comme l'ensemble des transitions qui mènent à l'installation dans la vie adulte, tend à s'allonger. Les trajectoires de vie ne sont plus linéaires et se caractérisent de plus en plus par des va-et-vient entre les études, le marché du travail, la vie en appartement — seul, en couple ou en colocation — et le domicile familial. La poursuite des études et les difficultés d'insertion dans la vie active liées à l'évolution du marché du travail accentuent cette tendance.

Les caractéristiques associées aux « jeunes » et aux « adultes » sont de plus en plus interchangeables : les uns travaillant, les autres retournant sur les bancs d'école. Les adolescents et adolescentes, à travers notamment des relations sexuelles précoces ou leurs habitudes de consommation, adoptent aussi des comportements traditionnellement associés à l'âge adulte. Par ailleurs, ils sont rapidement amenés à prendre des décisions qui auront des répercussions importantes sur le cours de leur vie, par exemple le choix des études et l'orientation professionnelle dès le secondaire.

Les jeunes ne forment pas un groupe social homogène, pas plus que les autres générations d'ailleurs. Ils ont des appartenances multiples, diversifiées et non exclusives. Leur développement prend différentes formes selon leur personnalité, leur origine, leur statut familial ou leur milieu socioéconomique, etc. Ces différences sont une source de richesse pour la société québécoise, mais l'exclusion qui est parfois vécue sur la base de ces différences peut constituer un frein au développement pour certains jeunes qui éprouvent des difficultés d'intégration particulières. En outre, les garçons et les filles sont affectés différemment par les situations auxquelles les jeunes sont confrontés. Il est donc vital d'assurer à la fois aux garçons et aux filles des services qui répondent à leurs besoins.

LA MONDIALISATION

La mondialisation est un phénomène qui dépasse de plus en plus l'intégration des économies nationales et qui a des répercussions sur les systèmes politiques et sociaux, de même que sur la culture et l'identité des peuples. L'un des principaux défis pour le Québec est d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'épanouissement des citoyens sur la base à la fois d'une économie ouverte et dynamique, fondée sur des compétences et des technologies de pointe, et d'une société caractérisée par un fort niveau de cohésion sociale et culturelle. Le Québec s'inscrit déjà de façon dynamique dans le mouvement de mondialisation. Il peut faire partie de ces nations qui influenceront ce courant par sa créativité, son originalité culturelle et ses valeurs sociales et démocratiques.

La mondialisation sollicite la capacité des personnes et des collectivités à s'adapter aux changements rapides et à en tirer avantage, à comprendre le monde et à s'y situer individuellement et collectivement. Un grand nombre de personnes, notamment les jeunes, se préoccupent des conséquences de la mondialisation. Ces craintes s'expriment quant au maintien des acquis sociaux, à la cohésion et à la solidarité sociales, à l'uniformisation des cultures, aux impacts de la détérioration de l'environnement sur leur qualité de vie et sur celle des générations à venir ou encore à l'augmentation des écarts entre les riches et les pauvres.

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans les sociétés modernes, outre l'assurance d'une autonomie financière, le travail remplit de multiples fonctions dans la vie des individus : accomplissement personnel, reconnaissance et valorisation sociales, formation de l'identité sociale, soutien à l'établissement d'une famille, etc.

Sous l'influence de changements se produisant à l'échelle de la planète, les jeunes au travail se retrouvent devant un ensemble de conditions totalement différentes de celles qui ont marqué les trente dernières années. Depuis le milieu des années 1970, le marché du travail se caractérise par le recul de l'emploi salarié à temps plein — emploi typique — et la croissance des formes de travail atypique, soit : le travail à temps partiel, le travail temporaire et le travail autonome. Cette évolution dans les formes d'emplois accessibles aux jeunes se répercute directement sur les conditions de travail auxquelles ces derniers peuvent aspirer. En outre, les programmes sociaux et les lois du travail ne sont pas toujours adaptés à ces nouvelles formes d'emploi.

BIBLIOTHÈQUE ASSEMBLÉE NATIONALE

DES DÉFIS POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE DES JEUNES

La politique québécoise de la jeunesse vise à mettre en place les conditions qui permettront aux jeunes d'être des citoyens actifs et engagés dans la société québécoise. La notion de citoyenneté active fait directement référence à une participation pleine et entière du citoyen à la vie en société, à son engagement dans la société, mais aussi à sa capacité à le faire.

La citoyenneté se construit de façon évolutive à travers différentes expériences vécues dans la famille, à l'école, dans les temps libres et au travail, par exemple. La citoyenneté concerne non seulement les droits et les devoirs des individus, mais aussi les conditions sociales, culturelles et économiques qui favorisent la pleine participation des individus à leur collectivité.

De nos jours, les cadres traditionnels de soutien sont eux-mêmes en redéfinition, et les conditions de la participation des jeunes dans la société se redéfinissent elles aussi. La société doit pouvoir se faire l'écho des modes de vie et des aspirations des jeunes. La notion de citoyenneté est ainsi appelée à s'enrichir de valeurs qui renvoient à un engagement civique et social des jeunes. La citoyenneté est le contraire de l'exclusion : elle est liée à la promotion d'une société solidaire, inclusive et équitable.

Le renforcement d'une société solidaire

Les jeunes sont un facteur de dynamisme et de renouvellement, et représentent un élément essentiel du développement de la société québécoise. Dans une optique de développement durable, il importe de ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins. Se soucier aujourd'hui de la place des jeunes et de la transmission des acquis est une question de responsabilité pour assurer la vitalité de la société québécoise. Un des défis consiste à réussir une réelle inclusion des aspirations des jeunes, afin d'en faire des partenaires actifs et responsables dans la société d'aujourd'hui et celle de demain, alors que l'évolution démographique tend à favoriser la prise en compte des intérêts plus immédiats des populations plus âgées.

Le renforcement de la solidarité intergénérationnelle et le développement d'une véritable culture de la relève constituent des questions fondamentales. La société québécoise doit reconnaître l'importance d'agir concrètement pour assurer le partage des valeurs sociales, culturelles, économiques et environnementales des différentes générations en présence, partout sur le territoire. Ce partage de valeurs et cet engagement ferme d'ouvrir les portes à la jeunesse dans tous les domaines de la vie collective permettront aux jeunes d'être partie prenante au développement de leurs milieux respectifs et de la société dans son ensemble, une condition essentielle au développement de leur sentiment d'appartenance.

Le développement du plein potentiel de chaque jeune

Chaque jeune doit pouvoir développer son plein potentiel, son identité personnelle et sa capacité à occuper une place active dans la société. Cela concerne aussi l'acquisition de son autonomie et de sa responsabilité à l'égard de sa situation et de son avenir. Concrètement, il s'agit de placer l'individu en état d'exercer pleinement sa citoyenneté.

L'éducation est plus que jamais un élément déterminant pour l'avenir de chaque individu et de la société. L'école constitue un des premiers milieux de vie pour les jeunes, après la famille. Elle prépare à l'exercice de la citoyenneté en permettant l'acquisition de savoirs et de compétences et

en favorisant l'accès à la culture. L'objectif de qualifier 100 % des jeunes selon leur potentiel est un défi majeur[3]. Il vise à donner à chaque jeune les outils requis pour devenir une citoyenne ou un citoyen actif et responsable.

Une société solidaire se soucie d'offrir à chaque jeune une chance égale de s'épanouir et de devenir autonome. Force est de reconnaître que la pauvreté, notamment, a une incidence directe sur la santé physique et psychologique des jeunes, sur leur insertion sociale ou encore sur le choix de poursuivre leur formation. Un des défis consiste à soutenir les jeunes dans leur diversité, à reconnaître les différentes formes de participation sociale qu'ils développent dans leur milieu de vie respectif et à assurer des conditions de vie équitables. Il importe aussi d'être attentif et ouvert aux différentes formes d'expression que peut prendre, de nos jours, la famille et adapter les services aux jeunes familles en fonction de cette évolution.

Par le travail, l'exercice de la citoyenneté trouve une de ses formes d'expression les plus concrètes. La précarité persistante à laquelle fait face la jeune génération sur le marché du travail pose le défi pour la société d'assurer l'accès à des emplois durables et de qualité, qui répondent aux attentes et aux qualifications des jeunes. L'ouverture à la relève et la solidarité entre les générations au sein du marché du travail sont un gage de succès pour le développement équilibré et dynamique d'une société. En outre, les jeunes doivent pouvoir bénéficier des conditions requises pour réaliser leur plein potentiel sur le marché du travail.

En réponse aux différentes mutations sociales, économiques et culturelles qui l'interpellent, la société québécoise doit se donner les moyens de relever les défis inédits qui se présentent à elle. Pour ce faire, le Québec doit orienter son évolution, émettre des messages clairs et se donner des moyens concrets pour que, dès aujourd'hui, les jeunes puissent participer pleinement au développement de leur société.

3. Sommet du Québec et de la jeunesse, Rapport du Chantier « *Parfaire le savoir et la formation* », Québec, décembre 1999.

Les orientations et les axes de la politique québécoise de la jeunesse

PRÉSENTATION

La préoccupation de l'égalité des chances qui a caractérisé la société québécoise depuis la Révolution tranquille revêt une importance toute particulière dans le contexte d'aujourd'hui. Il ne faut ménager aucun effort pour mettre en place des interventions novatrices, adaptées aux besoins et aux attentes des jeunes. Aussi, des changements d'attitudes et de mentalités seront requis pour assurer leur participation à part entière et durable au développement social, économique et culturel du Québec.

Quatre orientations guident les actions à entreprendre afin de relever les défis en faveur d'une citoyenneté active des jeunes. Elles concernent la place des jeunes dans la société ainsi que la possibilité pour chaque jeune de développer son plein potentiel :

- **Engager la société dans une culture de la relève**, pour que l'avancement et la vitalité de la société québécoise soient assurés solidairement, et pour permettre aux jeunes d'y contribuer dès maintenant;

- **Assurer le développement du plein potentiel des jeunes**, pour que tous bénéficient de conditions propices à leur développement;

- **Faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle**, pour que chaque jeune puisse se réaliser professionnellement et participer pleinement au renouvellement de la société québécoise;

- **Développer un sentiment d'appartenance**, pour que les jeunes s'épanouissent pleinement dans leur milieu de vie et contribuent à en élargir l'ouverture sur le monde et sur la diversité culturelle.

La politique québécoise de la jeunesse constitue un cadre de référence pour toutes les actions à l'égard des adolescents et adolescentes et des jeunes adultes. Tous les jeunes sont inclus dans la politique, quels que soient leur territoire de vie, leur origine ethnique ou culturelle, leur degré d'autonomie fonctionnelle, leur condition socioéconomique, leur sexe ou leur orientation sexuelle. Toutefois, au-delà des orientations générales, les situations qui demandent des stratégies adaptées sont indiquées. La mise en œuvre de la politique devra faire place à beaucoup de souplesse pour répondre à ces différentes situations et s'adapter aux diverses réalités que vivent les jeunes aux niveaux local, régional et national.

Les orientations sont appuyées par des axes d'intervention et par des stratégies visant la citoyenneté active de tous les jeunes du Québec. Certains enjeux nécessitent une intervention sur plusieurs plans, de par leur importance comme priorité collective. C'est notamment le cas de la famille et de l'éducation.

Les stratégies sont de nature et de portée différentes. Dans certains cas, les stratégies à mettre en œuvre sont largement documentées, dans d'autres cas elles demandent à être précisées. C'est le plan d'action qui déterminera les interventions et les responsabilités respectives des partenaires et du gouvernement.

Première orientation :

ENGAGER LA SOCIÉTÉ DANS UNE CULTURE DE LA RELÈVE

Assurer la vitalité du Québec de demain, c'est se soucier de la place qui est faite aux jeunes aujourd'hui et de la continuité des progrès dans tous les domaines, que ce soit en santé, en éducation, en culture, en économie, en environnement ou en science. Le Québec doit reconnaître le rôle fondamental de la jeunesse dans le développement de la société québécoise et faire le choix de la relève.

La volonté de mettre à contribution le plein potentiel des jeunes doit modifier les comportements institutionnels et individuels à l'égard de la jeunesse. Le Québec doit pouvoir s'imprégner des aspirations, du dynamisme et de la créativité de la jeunesse et assurer la participation pleine et entière des jeunes à la société.

Une société qui s'engage dans une culture de la relève est ouverte à la diversité et aux idées nouvelles. Elle a aussi à cœur l'amélioration continuelle des conditions de vie de ses citoyens. Une véritable culture de la relève repose sur la détermination de tous les acteurs pour faire une place réelle aux jeunes, dans tous les secteurs d'activité. Des choix s'imposent dès aujourd'hui pour que tous les jeunes citoyens puissent être des partenaires actifs dans le développement du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Pour engager la société dans une culture de la relève, des stratégies concertées s'imposent sur la base des sept axes d'intervention suivants : l'éducation et la formation, la solidarité entre les générations, le développement durable, la place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influence, la planification de la main-d'œuvre, la culture, la créativité et l'innovation ainsi que la relève scientifique.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

AXE 1 :
L'ÉDUCATION ET LA FORMATION : UNE PRIORITÉ COLLECTIVE

L'éducation et la formation jouent un rôle central dans le développement des jeunes et sont, en grande partie, la clé de leur participation pleine et entière à la société. Pour ces raisons, elles jouent aussi un rôle de premier plan dans le développement social, culturel et économique du Québec. Préparer les jeunes à prendre la relève et à participer à la construction d'une société à leur image doit être considéré comme un investissement qui en assure le dynamisme et le renouvellement.

Le Québec doit continuer d'inscrire l'éducation au rang des grandes priorités et travailler sans cesse à bonifier les choix déjà faits. L'objectif est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les jeunes. Chaque jeune doit pouvoir acquérir une formation qui lui permette de participer au développement de la collectivité selon son potentiel. Cela doit se traduire par un accès universel à une formation de qualité, à tous les niveaux de scolarité, sur une base géographique et financière. Mais il faut aussi aller plus loin. Tous les partenaires, que ce soit les employeurs, les communautés ou les familles, doivent contribuer, dans leur milieu et à leur façon, à la formation des jeunes. L'apport et l'expertise des organismes qui œuvrent auprès des jeunes doivent aussi être mis à profit.

Afin de faire de l'éducation une priorité collective, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Assurer, en continuité avec les réformes déjà réalisées, l'accès à une formation de base de qualité pour tous les jeunes et ainsi leur donner les moyens de s'épanouir pleinement;
- Valoriser l'investissement en éducation pour assurer le développement économique, social et culturel de la collectivité;
- Inciter les différents acteurs de la société à participer, dans leur champ de responsabilité respectif, à la formation de la relève, que ce soit en formation de base, professionnelle et technique, en formation générale au collégial, en formation de niveau universitaire ou encore en formation continue;
- Soutenir les parents pour que cette priorité collective se reflète aussi au sein des familles.

Afin de réduire les barrières à l'accès aux études, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- S'assurer, par une évaluation continue, que l'ensemble des mesures d'aide financière aux études :
  - ◊ sont adaptées aux besoins des diverses clientèles ainsi qu'aux nouvelles réalités auxquelles elles doivent faire face, telles que l'endettement dû aux études et la participation au marché du travail,
  - ◊ s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des mesures d'aide destinées aux jeunes;
- Maintenir l'accessibilité géographique et financière aux études;
- Offrir aux jeunes en région l'accès à une plus grande diversité de programmes de formation, dans les différents ordres d'enseignement, notamment au moyen de nouveaux outils pédagogiques et techniques.

AXE 2 :
DES GÉNÉRATIONS SOLIDAIREMENT RESPONSABLES

Chaque génération a la responsabilité de transmettre des conditions de vie et des acquis sociaux, économiques, culturels et environnementaux égaux ou meilleurs aux générations suivantes. Dans un contexte en mouvance, les conditions de la participation des citoyens dans la société sont aussi en évolution. Certains facteurs sociaux ou économiques peuvent exercer des pressions sur la capacité des jeunes à s'engager pleinement dans la vie en société et ainsi devenir des obstacles à l'établissement de rapports solidaires au sein d'une même génération ou entre les générations.

Une culture de la relève doit apporter des réponses adaptées aux changements. Elle doit se manifester par une plus grande curiosité et une plus grande ouverture aux réalités vécues par les différents groupes et générations. La vitalité à long terme de la société québécoise est liée aux efforts qui seront consentis pour engager l'ensemble de la population dans une véritable culture de la relève et renforcer les solidarités. C'est pourquoi il est essentiel de se tourner vers les jeunes et de prendre en compte leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes.

Afin de renforcer la solidarité entre les générations, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Inclure la solidarité et l'équité intergénérationnelles dans les politiques gouvernementales, les priorités budgétaires et les mesures fiscales destinées à soutenir les jeunes dans le maintien et l'amélioration de leurs conditions de vie;
- Soutenir des actions qui favorisent l'établissement de liens entre les différents groupes d'âge et entre les différents milieux, comme le mentorat, le parrainage ou le compagnonnage.

AXE 3 :
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CENTRE DES MODES DE FONCTIONNEMENT

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs[4] ». Ce concept englobe autant les dimensions sociale, économique, culturelle qu'environnementale du développement de la société. Il implique une notion de responsabilité et de transmission des acquis entre les générations : chacun porte en lui, à travers ses gestes quotidiens, une responsabilité face à l'avenir.

Dans cette perspective, l'engagement à l'égard de la relève vise à assurer, par des actions cohérentes de tous les partenaires, la modification des comportements, notamment dans la production de biens et de services et des habitudes de consommation, en vue d'un respect accru de l'environnement et d'une préoccupation plus grande pour la solidarité à l'échelle de la planète. Le milieu scolaire représente par ailleurs un lieu privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la protection de l'environnement et de ses enjeux.

4. Commission mondiale sur l'environnement, *Rapport Bruntland*, 1987.

AXE 1 :
L'ÉDUCATION ET LA FORMATION : UNE PRIORITÉ COLLECTIVE

L'éducation et la formation jouent un rôle central dans le développement des jeunes et sont, en grande partie, la clé de leur participation pleine et entière à la société. Pour ces raisons, elles jouent aussi un rôle de premier plan dans le développement social, culturel et économique du Québec. Préparer les jeunes à prendre la relève et à participer à la construction d'une société à leur image doit être considéré comme un investissement qui en assure le dynamisme et le renouvellement.

Le Québec doit continuer d'inscrire l'éducation au rang des grandes priorités et travailler sans cesse à bonifier les choix déjà faits. L'objectif est d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les jeunes. Chaque jeune doit pouvoir acquérir une formation qui lui permette de participer au développement de la collectivité selon son potentiel. Cela doit se traduire par un accès universel à une formation de qualité, à tous les niveaux de scolarité, sur une base géographique et financière. Mais il faut aussi aller plus loin. Tous les partenaires, que ce soit les employeurs, les communautés ou les familles, doivent contribuer, dans leur milieu et à leur façon, à la formation des jeunes. L'apport et l'expertise des organismes qui œuvrent auprès des jeunes doivent aussi être mis à profit.

Afin de faire de l'éducation une priorité collective, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Assurer, en continuité avec les réformes déjà réalisées, l'accès à une formation de base de qualité pour tous les jeunes et ainsi leur donner les moyens de s'épanouir pleinement;
- Valoriser l'investissement en éducation pour assurer le développement économique, social et culturel de la collectivité;
- Inciter les différents acteurs de la société à participer, dans leur champ de responsabilité respectif, à la formation de la relève, que ce soit en formation de base, professionnelle et technique, en formation générale au collégial, en formation de niveau universitaire ou encore en formation continue;
- Soutenir les parents pour que cette priorité collective se reflète aussi au sein des familles.

Afin de réduire les barrières à l'accès aux études, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- S'assurer, par une évaluation continue, que l'ensemble des mesures d'aide financière aux études :
  - ◊ sont adaptées aux besoins des diverses clientèles ainsi qu'aux nouvelles réalités auxquelles elles doivent faire face, telles que l'endettement dû aux études et la participation au marché du travail,
  - ◊ s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec l'ensemble des mesures d'aide destinées aux jeunes;
- Maintenir l'accessibilité géographique et financière aux études;
- Offrir aux jeunes en région l'accès à une plus grande diversité de programmes de formation, dans les différents ordres d'enseignement, notamment au moyen de nouveaux outils pédagogiques et techniques.

Axe 2 :
Des générations solidairement responsables

Chaque génération a la responsabilité de transmettre des conditions de vie et des acquis sociaux économiques, culturels et environnementaux égaux ou meilleurs aux générations suivantes. Dans un contexte en mouvance, les conditions de la participation des citoyens dans la société sont aussi en évolution. Certains facteurs sociaux ou économiques peuvent exercer des pressions sur la capacité des jeunes à s'engager pleinement dans la vie en société et ainsi devenir des obstacles à l'établissement de rapports solidaires au sein d'une même génération ou entre les générations.

Une culture de la relève doit apporter des réponses adaptées aux changements. Elle doit se manifester par une plus grande curiosité et une plus grande ouverture aux réalités vécues par les différents groupes et générations. La vitalité à long terme de la société québécoise est liée aux efforts qui seront consentis pour engager l'ensemble de la population dans une véritable culture de la relève et renforcer les solidarités. C'est pourquoi il est essentiel de se tourner vers les jeunes et de prendre en compte leurs préoccupations, leurs besoins et leurs attentes.

Afin de renforcer la solidarité entre les générations, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Inclure la solidarité et l'équité intergénérationnelles dans les politiques gouvernementales, les priorités budgétaires et les mesures fiscales destinées à soutenir les jeunes dans le maintien et l'amélioration de leurs conditions de vie;

- Soutenir des actions qui favorisent l'établissement de liens entre les différents groupes d'âge et entre les différents milieux, comme le mentorat, le parrainage ou le compagnonnage.

Axe 3 :
Le développement durable
au centre des modes de fonctionnement

Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »[4]. Ce concept englobe autant les dimensions sociale, économique, culturelle qu'environnementale du développement de la société. Il implique une notion de responsabilité et de transmission des acquis entre les générations : chacun porte en lui, à travers ses gestes quotidiens, une responsabilité face à l'avenir.

Dans cette perspective, l'engagement à l'égard de la relève vise à assurer, par des actions cohérentes de tous les partenaires, la modification des comportements, notamment dans la production de biens et de services et des habitudes de consommation, en vue d'un respect accru de l'environnement et d'une préoccupation plus grande pour la solidarité à l'échelle de la planète. Le milieu scolaire représente par ailleurs un lieu privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la protection de l'environnement et de ses enjeux.

---

4. Commission mondiale sur l'environnement, *Rapport Bruntland*, 1987.

Afin d'intégrer les pratiques de développement durable, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Mobiliser tous les acteurs de la société afin d'intégrer les principes du développement durable dans leurs modes de planification, de fonctionnement, de production et de suivi;
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes visant à créer des activités économiques, sociales et culturelles en matière de développement durable;
- Développer et mettre en œuvre des outils et des actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation adaptés aux différents groupes de la société afin de faire connaître à tous les principes du développement durable, de la protection de l'environnement ou du patrimoine naturel;
- Soutenir l'intégration de l'éducation relative à l'environnement au sein de l'école milieu de vie.

Axe 4 : La place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influence

Pour être représentatifs, les lieux décisionnels et d'influence doivent compter sur l'apport et la présence des jeunes. Les décisions qui y seront alors prises tiendront davantage compte des choix des jeunes, de leurs besoins et de leurs priorités puisqu'elles seront prises avec eux. L'intégration concrète et réelle des jeunes doit toutefois reposer sur des stratégies d'accueil et d'accompagnement de la part des personnes déjà en place.

Les jeunes sont déjà très actifs au sein d'organismes bien implantés dans leur milieu et participent activement aux débats qui les concernent directement. Chaque fois que cela est possible, les lieux d'expression privilégiés par les jeunes doivent être mis à contribution. La participation des jeunes dans les instances de décision doit se réaliser tôt, par l'entremise de conseils de classe, par exemple. Les adolescents et adolescentes, qui sont à une période de leur vie où les expériences sont déterminantes, ont un accès limité aux débats du fait qu'ils n'appartiennent plus au monde de l'enfance sans toutefois avoir atteint l'âge adulte. Ces jeunes ont pourtant un point de vue original à émettre et doivent être soutenus dans leur participation aux débats dans leurs milieux de vie.

Afin d'assurer la participation des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Reconnaître la contribution des jeunes à la société québécoise et promouvoir en toute circonstance l'image positive des forces qu'ils représentent;
- Assurer aux jeunes une participation effective aux instances décisionnelles et de concertation des secteurs public, privé et communautaire, tant aux niveaux local, régional que national, notamment en leur accordant le droit de vote au sein de ces instances;
- Inciter les jeunes à participer aux instances décisionnelles par la création, au sein de ces instances, d'un contexte favorable à l'accueil, à l'accompagnement et au soutien de leur action;
- Favoriser la participation et l'expression des jeunes dès l'adolescence, notamment par l'implantation d'associations, de regroupements et de conseils étudiants au niveau secondaire;

- Reconnaître, soutenir et développer les lieux de participation et les milieux de vie associative des jeunes, et faciliter leur mise en réseau dans tous les domaines où ils sont présents : action communautaire, culture, éducation, environnement, loisir, sport.

AXE 5 :
LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'INTÉGRATION DE LA RELÈVE

Tous les secteurs d'activité devraient pouvoir bénéficier de la présence active des jeunes. Avec la transformation du marché du travail, la planification des besoins de main-d'œuvre implique une action simultanée sur plusieurs fronts. Les départs à la retraite, l'instabilité du marché du travail, la mobilité des travailleurs et travailleuses et l'émergence de nouvelles technologies rendent de plus en plus difficile mais nécessaire cet exercice de planification. Les problèmes auxquels font face les régions et les employeurs pour recruter une main-d'œuvre qualifiée, alors que de nombreux travailleurs — dont de jeunes diplômés — sont en recherche d'emploi, témoignent de cette difficulté. Par conséquent, il convient d'inciter l'ensemble des partenaires à mieux prévoir les besoins de main-d'œuvre et à s'impliquer plus activement dans la formation de la relève, en particulier dans les secteurs d'activité essentiels pour les régions.

L'ouverture à la relève doit se manifester par un souci de transmission des connaissances ainsi que par un soutien à la formation continue et à des activités de perfectionnement. Il s'agit de conditions importantes pour une intégration harmonieuse des jeunes et pour le développement de leur plein potentiel au sein du marché du travail. Par ailleurs, les employés de petites entreprises et les travailleurs occupant des emplois de forme atypique bénéficient plus difficilement de formation continue. Ils doivent aussi pouvoir profiter d'appuis adaptés à leur situation.

Pour sa part, le gouvernement tient à affirmer l'importance des jeunes au sein de son personnel et dans ses efforts de modernisation, d'autant plus qu'il doit pouvoir continuer de compter sur une administration publique compétente et dynamique. Le gouvernement s'attend à ce que les initiatives qu'il compte instaurer en matière de planification et d'intégration de la relève constituent un élément déclencheur incitant tous les partenaires de la société québécoise à assurer l'intégration harmonieuse des jeunes sur le marché du travail.

Afin d'assurer la planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir l'importance d'une culture de la relève dans tous les secteurs d'activité;
- Renforcer la recherche sur les besoins de main-d'œuvre et les compétences nécessaires à l'échelle locale, régionale et nationale;
- Inciter un plus grand nombre d'entreprises, d'organisations, de municipalités et de sociétés d'État à intégrer des jeunes dans leur planification et le renouvellement de leurs effectifs;
- Inciter les employeurs à offrir davantage de mesures d'adaptation, de perfectionnement et de formation continue à leur jeune main-d'œuvre;
- Permettre aux jeunes travailleurs et travailleuses autonomes ou occupant d'autres formes atypiques d'emploi d'avoir accès à des mesures de formation continue;

Afin d'intégrer les pratiques de développement durable, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Mobiliser tous les acteurs de la société afin d'intégrer les principes du développement durable dans leurs modes de planification, de fonctionnement, de production et de suivi;
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes visant à créer des activités économiques, sociales et culturelles en matière de développement durable;
- Développer et mettre en œuvre des outils et des actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation adaptés aux différents groupes de la société afin de faire connaître à tous les principes du développement durable, de la protection de l'environnement ou du patrimoine naturel;
- Soutenir l'intégration de l'éducation relative à l'environnement au sein de l'école milieu de vie.

Axe 4 : La place des jeunes dans les lieux décisionnels et d'influence

Pour être représentatifs, les lieux décisionnels et d'influence doivent compter sur l'apport et la présence des jeunes. Les décisions qui y seront alors prises tiendront davantage compte des choix des jeunes, de leurs besoins et de leurs priorités puisqu'elles seront prises avec eux. L'intégration concrète et réelle des jeunes doit toutefois reposer sur des stratégies d'accueil et d'accompagnement de la part des personnes déjà en place.

Les jeunes sont déjà très actifs au sein d'organismes bien implantés dans leur milieu et participent activement aux débats qui les concernent directement. Chaque fois que cela est possible, les lieux d'expression privilégiés par les jeunes doivent être mis à contribution. La participation des jeunes dans les instances de décision doit se réaliser tôt, par l'entremise de conseils de classe, par exemple. Les adolescents et adolescentes, qui sont à une période de leur vie où les expériences sont déterminantes, ont un accès limité aux débats du fait qu'ils n'appartiennent plus au monde de l'enfance sans toutefois avoir atteint l'âge adulte. Ces jeunes ont pourtant un point de vue original à émettre et doivent être soutenus dans leur participation aux débats dans leurs milieux de vie.

Afin d'assurer la participation des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Reconnaître la contribution des jeunes à la société québécoise et promouvoir en toute circonstance l'image positive des forces qu'ils représentent;
- Assurer aux jeunes une participation effective aux instances décisionnelles et de concertation des secteurs public, privé et communautaire, tant aux niveaux local, régional que national, notamment en leur accordant le droit de vote au sein de ces instances;
- Inciter les jeunes à participer aux instances décisionnelles par la création, au sein de ces instances, d'un contexte favorable à l'accueil, à l'accompagnement et au soutien de leur action;
- Favoriser la participation et l'expression des jeunes dès l'adolescence, notamment par l'implantation d'associations, de regroupements et de conseils étudiants au niveau secondaire;

- Reconnaître, soutenir et développer les lieux de participation et les milieux de vie associative des jeunes, et faciliter leur mise en réseau dans tous les domaines où ils sont présents : action communautaire, culture, éducation, environnement, loisir, sport.

Axe 5 :
La planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève

Tous les secteurs d'activité devraient pouvoir bénéficier de la présence active des jeunes. Avec la transformation du marché du travail, la planification des besoins de main-d'œuvre implique une action simultanée sur plusieurs fronts. Les départs à la retraite, l'instabilité du marché du travail, la mobilité des travailleurs et travailleuses et l'émergence de nouvelles technologies rendent de plus en plus difficile mais nécessaire cet exercice de planification. Les problèmes auxquels font face les régions et les employeurs pour recruter une main-d'œuvre qualifiée, alors que de nombreux travailleurs — dont de jeunes diplômés — sont en recherche d'emploi, témoignent de cette difficulté. Par conséquent, il convient d'inciter l'ensemble des partenaires à mieux prévoir les besoins de main-d'œuvre et à s'impliquer plus activement dans la formation de la relève, en particulier dans les secteurs d'activité essentiels pour les régions.

L'ouverture à la relève doit se manifester par un souci de transmission des connaissances ainsi que par un soutien à la formation continue et à des activités de perfectionnement. Il s'agit de conditions importantes pour une intégration harmonieuse des jeunes et pour le développement de leur plein potentiel au sein du marché du travail. Par ailleurs, les employés de petites entreprises et les travailleurs occupant des emplois de forme atypique bénéficient plus difficilement de formation continue. Ils doivent aussi pouvoir profiter d'appuis adaptés à leur situation.

Pour sa part, le gouvernement tient à affirmer l'importance des jeunes au sein de son personnel et dans ses efforts de modernisation, d'autant plus qu'il doit pouvoir continuer de compter sur une administration publique compétente et dynamique. Le gouvernement s'attend à ce que les initiatives qu'il compte instaurer en matière de planification et d'intégration de la relève constituent un élément déclencheur incitant tous les partenaires de la société québécoise à assurer l'intégration harmonieuse des jeunes sur le marché du travail.

Afin d'assurer la planification de la main-d'œuvre et l'intégration de la relève, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir l'importance d'une culture de la relève dans tous les secteurs d'activité;
- Renforcer la recherche sur les besoins de main-d'œuvre et les compétences nécessaires à l'échelle locale, régionale et nationale;
- Inciter un plus grand nombre d'entreprises, d'organisations, de municipalités et de sociétés d'État à intégrer des jeunes dans leur planification et le renouvellement de leurs effectifs;
- Inciter les employeurs à offrir davantage de mesures d'adaptation, de perfectionnement et de formation continue à leur jeune main-d'œuvre;
- Permettre aux jeunes travailleurs et travailleuses autonomes ou occupant d'autres formes atypiques d'emploi d'avoir accès à des mesures de formation continue;

- Favoriser la transmission des connaissances, des expertises et de l'expérience acquise par les travailleurs, en instaurant des conditions favorisant le jumelage de travailleurs expérimentés avec de nouveaux travailleurs, des départs progressifs à la retraite, combinés à des activités de mentorat, de parrainage ou de compagnonnage;

- Encourager la concertation dans le développement des stratégies de recrutement entre les jeunes, les différents partenaires, les institutions, les organismes régionaux et locaux de développement et les comités sectoriels.

Dans le contexte du rajeunissement de la fonction publique et des réseaux de l'État, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Accentuer les efforts de rajeunissement et de renouvellement de la fonction publique et des réseaux publics;

- Inciter les ministères et organismes à élaborer une planification stratégique de ressources humaines qui fait état des moyens qu'ils entendent prendre pour garantir une présence accrue des jeunes au sein de leur organisation et pour assurer le transfert des connaissances.

Axe 6 :
La culture, la créativité et l'innovation

La créativité et la vitalité culturelle dont le Québec fait preuve se sont développées dans un contexte tout à fait singulier, à la fois francophone et nord-américain, et elles sont alimentées par la présence sur son territoire de cultures riches et diversifiées. Ces caractéristiques nourrissent la spécificité et l'identité collective québécoises. Le Québec s'illustre sur l'échiquier international par l'originalité et le dynamisme de sa production artistique et culturelle.

Pour assurer la pérennité du patrimoine artistique et culturel, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Impliquer les jeunes dans la mise en valeur des ressources et des biens culturels;

- Sensibiliser davantage les jeunes à l'histoire des générations qui les ont précédés et aux caractéristiques de la culture québécoise qui façonnent leur identité actuelle;

- Sensibiliser les jeunes à l'originalité, à la diversité et au dynamisme de la pratique culturelle et artistique québécoise en donnant un meilleur accès aux lieux de diffusion des arts sous toutes leurs formes.

Par ailleurs, les réalités culturelles se renouvellent rapidement, et leurs mutations sont assurées principalement par les jeunes. Il importe de continuer à nourrir cette vitalité en encourageant le travail créateur des jeunes artistes et de la relève, et en favorisant sa production dans toutes les régions du Québec ainsi que sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du Québec.

Le Québec a aussi fait sa marque par sa capacité à innover et par sa créativité dans le secteur des nouvelles technologies. Il est donc important de poursuivre les initiatives visant à favoriser le développement de contenus québécois dans ce secteur afin de permettre aux créateurs québécois d'y œuvrer, aux jeunes d'avoir accès à un contenu adapté à leur réalité et à la société québécoise de rayonner sur la scène internationale.

Pour permettre aux jeunes d'exprimer et de développer leur créativité et d'être un moteur d'innovation, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Assurer la promotion des formes de création des jeunes et donner un meilleur accès aux lieux permettant leur expression;
- Accueillir, reconnaître et soutenir les productions artistiques des jeunes en favorisant leur diffusion à l'échelle locale, nationale et internationale;
- Soutenir la création et l'expression artistique des jeunes par des activités scolaires et parascolaires, notamment pour développer leur sens critique et multiplier les contacts avec le milieu artistique;
- Favoriser l'accès et les mesures de soutien éducatif à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes.

AXE 7 :
LA RELÈVE SCIENTIFIQUE

Dans une société du savoir, il est important pour les individus de disposer d'une diversité de connaissances et d'habiletés, et d'apprendre à les concilier. En effet, la multiplicité des sources d'information est sans commune mesure avec celle de la société d'hier, et elle nécessite des efforts soutenus pour suivre le rythme d'évolution du savoir. Les compétences scientifiques et intellectuelles ainsi que les savoir-faire qui ont été développés jusqu'à maintenant constituent un patrimoine qui doit être transmis aux jeunes afin qu'ils puissent eux-mêmes l'enrichir et le faire évoluer de génération en génération.

Cet éveil face aux savoirs doit se faire tôt dans la vie, ce qui implique l'acquisition d'un véritable esprit scientifique à travers les différents ordres d'enseignement et dans les activités non scolaires. Pour garantir leur insertion dans un monde en mutation, les organisations et les entreprises doivent apprendre à gérer le changement de façon optimale, à favoriser l'acquisition des connaissances et à soutenir l'innovation, la recherche et le développement scientifique.

Afin d'assurer la relève scientifique, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir et diffuser une culture scientifique auprès des jeunes par des activités d'éveil et de sensibilisation à cette culture et au savoir;
- Soutenir la compréhension scientifique et encourager l'innovation technologique et sociale;
- Assurer l'accès des jeunes, de tous les ordres d'enseignement, à une formation scientifique afin de développer leur esprit scientifique et d'encourager les carrières dans ce secteur, en particulier chez les jeunes femmes;
- Soutenir les jeunes chercheurs dans la recherche fondamentale et dans la réalisation de projets novateurs.

- Favoriser la transmission des connaissances, des expertises et de l'expérience acquise par les travailleurs, en instaurant des conditions favorisant le jumelage de travailleurs expérimentés avec de nouveaux travailleurs, des départs progressifs à la retraite, combinés à des activités de mentorat, de parrainage ou de compagnonnage;

- Encourager la concertation dans le développement des stratégies de recrutement entre les jeunes, les différents partenaires, les institutions, les organismes régionaux et locaux de développement et les comités sectoriels.

Dans le contexte du rajeunissement de la fonction publique et des réseaux de l'État, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Accentuer les efforts de rajeunissement et de renouvellement de la fonction publique et des réseaux publics;

- Inciter les ministères et organismes à élaborer une planification stratégique de ressources humaines qui fait état des moyens qu'ils entendent prendre pour garantir une présence accrue des jeunes au sein de leur organisation et pour assurer le transfert des connaissances.

Axe 6 :
La culture, la créativité et l'innovation

La créativité et la vitalité culturelle dont le Québec fait preuve se sont développées dans un contexte tout à fait singulier, à la fois francophone et nord-américain, et elles sont alimentées par la présence sur son territoire de cultures riches et diversifiées. Ces caractéristiques nourrissent la spécificité et l'identité collective québécoises. Le Québec s'illustre sur l'échiquier international par l'originalité et le dynamisme de sa production artistique et culturelle.

Pour assurer la pérennité du patrimoine artistique et culturel, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Impliquer les jeunes dans la mise en valeur des ressources et des biens culturels;

- Sensibiliser davantage les jeunes à l'histoire des générations qui les ont précédés et aux caractéristiques de la culture québécoise qui façonnent leur identité actuelle;

- Sensibiliser les jeunes à l'originalité, à la diversité et au dynamisme de la pratique culturelle et artistique québécoise en donnant un meilleur accès aux lieux de diffusion des arts sous toutes leurs formes.

Par ailleurs, les réalités culturelles se renouvellent rapidement, et leurs mutations sont assurées principalement par les jeunes. Il importe de continuer à nourrir cette vitalité en encourageant le travail créateur des jeunes artistes et de la relève, et en favorisant sa production dans toutes les régions du Québec ainsi que sa diffusion à l'intérieur et à l'extérieur du Québec.

Le Québec a aussi fait sa marque par sa capacité à innover et par sa créativité dans le secteur des nouvelles technologies. Il est donc important de poursuivre les initiatives visant à favoriser le développement de contenus québécois dans ce secteur afin de permettre aux créateurs québécois d'y œuvrer, aux jeunes d'avoir accès à un contenu adapté à leur réalité et à la société québécoise de rayonner sur la scène internationale.

Pour permettre aux jeunes d'exprimer et de développer leur créativité et d'être un moteur d'innovation, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Assurer la promotion des formes de création des jeunes et donner un meilleur accès aux lieux permettant leur expression;
- Accueillir, reconnaître et soutenir les productions artistiques des jeunes en favorisant leur diffusion à l'échelle locale, nationale et internationale;
- Soutenir la création et l'expression artistique des jeunes par des activités scolaires et parascolaires, notamment pour développer leur sens critique et multiplier les contacts avec le milieu artistique;
- Favoriser l'accès et les mesures de soutien éducatif à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les jeunes.

Axe 7 :
La relève scientifique

Dans une société du savoir, il est important pour les individus de disposer d'une diversité de connaissances et d'habiletés, et d'apprendre à les concilier. En effet, la multiplicité des sources d'information est sans commune mesure avec celle de la société d'hier, et elle nécessite des efforts soutenus pour suivre le rythme d'évolution du savoir. Les compétences scientifiques et intellectuelles ainsi que les savoir-faire qui ont été développés jusqu'à maintenant constituent un patrimoine qui doit être transmis aux jeunes afin qu'ils puissent eux-mêmes l'enrichir et le faire évoluer de génération en génération.

Cet éveil face aux savoirs doit se faire tôt dans la vie, ce qui implique l'acquisition d'un véritable esprit scientifique à travers les différents ordres d'enseignement et dans les activités non scolaires. Pour garantir leur insertion dans un monde en mutation, les organisations et les entreprises doivent apprendre à gérer le changement de façon optimale, à favoriser l'acquisition des connaissances et à soutenir l'innovation, la recherche et le développement scientifique.

Afin d'assurer la relève scientifique, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir et diffuser une culture scientifique auprès des jeunes par des activités d'éveil et de sensibilisation à cette culture et au savoir;
- Soutenir la compréhension scientifique et encourager l'innovation technologique et sociale;
- Assurer l'accès des jeunes, de tous les ordres d'enseignement, à une formation scientifique afin de développer leur esprit scientifique et d'encourager les carrières dans ce secteur, en particulier chez les jeunes femmes;
- Soutenir les jeunes chercheurs dans la recherche fondamentale et dans la réalisation de projets novateurs.

Deuxième orientation :

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES JEUNES

La jeunesse est une période de développement de la personnalité et de choix déterminants pour l'avenir. C'est aussi la période au cours de laquelle s'acquiert et se consolide un sentiment d'appartenance à un groupe ou à une collectivité.

Les jeunes d'aujourd'hui sont sollicités sur bien des plans : acquérir des savoirs et des compétences en constante évolution, développer leur sens de l'initiative et leur créativité, s'ouvrir davantage au monde, aux autres cultures, aux nouvelles réalités, etc. En retour, la société doit leur garantir les conditions propices pour assurer ce plein développement. Chaque jeune doit pouvoir, avec ses talents et ses aspirations, prendre sa place dans la société.

Le développement du plein potentiel des jeunes sollicite l'engagement des jeunes eux-mêmes, de leurs parents, de l'école, des communautés locales et régionales, du gouvernement, des organismes communautaires et des autres partenaires. Il est essentiel d'éviter que des jeunes soient exclus en raison de difficultés particulières. Tous doivent pouvoir exercer leur citoyenneté en fonction de leur potentiel et de leurs intérêts.

Les interventions auprès des jeunes doivent viser à augmenter leur autonomie, à les soutenir et à chercher des solutions aux inégalités sociales et économiques qui mettent un frein à leur développement. Les stratégies à mettre en œuvre doivent être adaptées aux différentes phases de la jeunesse et aux jeunes dans toute leur diversité.

Pour assurer le développement du plein potentiel des jeunes, des stratégies concertées s'imposent sur la base des cinq axes d'intervention suivants : une chance égale pour tous les jeunes, le soutien aux familles, le partenariat entre l'école et la communauté, le développement par le loisir, le sport et le bénévolat, ainsi qu'une approche préventive.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Axe 1 :
Une chance égale pour tous les jeunes

Il est reconnu que la pauvreté a une incidence directe sur la santé physique et psychologique des jeunes, et donc sur leur capacité à développer leur plein potentiel. Pour lutter contre la pauvreté, il faut agir en amont des problèmes, soit au regard des conditions qui l'engendrent. L'engagement des jeunes et de l'ensemble des partenaires (municipalités, écoles, CLSC, organismes communautaires, agents gouvernementaux) est indispensable pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire les conséquences de la pauvreté sur l'avenir des jeunes. La société doit donc travailler à l'amélioration constante des conditions de vie nécessaires au maintien et au développement de la santé et du bien-être et assurer l'accessibilité aux services publics.

Les approches développées doivent assurer une continuité des interventions auprès des jeunes, particulièrement auprès de ceux qui sont âgés de 16 à 18 ans. Les différentes approches préventives élaborées en concertation favorisent une meilleure cohérence des actions des intervenants. Pour que les jeunes bénéficient de toutes les actions, toutes les mesures ou tous les services auxquels ils pourraient avoir accès, il faut également s'assurer que l'information leur soit disponible dans tous les milieux.

Afin d'offrir à tous les jeunes une chance égale de se développer, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Renforcer et multiplier les initiatives locales destinées à améliorer les conditions de vie des jeunes (alimentation, habillement, logement, transport, loisirs, etc.);
- Favoriser la pratique de l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie;
- Réduire l'incidence des facteurs de risque associés à la pauvreté :
  - ◊ améliorer les conditions d'encadrement et de soutien humain essentielles au développement des jeunes,
  - ◊ accorder la priorité aux services sociaux préventifs et intervenir davantage en amont des problèmes (analphabétisme, toxicomanie, tabagisme, décrochage scolaire ou social, etc.),
  - ◊ renforcer les activités de conseil et le suivi des interventions des divers acteurs auprès des jeunes;
- Assurer la continuité des services de soutien, d'accompagnement et d'encadrement destinés aux jeunes, particulièrement ceux âgés de 16 à 18 ans;
- Rendre accessible et adaptée aux jeunes, par des moyens dynamiques et innovateurs, une information sur les programmes gouvernementaux, sur les coordonnées des intervenants et des acteurs locaux et sur les services offerts.

Axe 2 :
L'importance des jeunes familles et le soutien au rôle des parents

Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, et la famille offre aux jeunes les premiers outils nécessaires à leur développement personnel et à l'apprentissage de la vie en société.

Les acteurs sociaux et économiques doivent être sensibilisés à la diversité des nouvelles réalités familiales. Les jeunes familles doivent trouver dans leur milieu les conditions facilitant leur épanouissement et bénéficier d'une qualité de vie, d'une sécurité économique et de services

adaptés à leurs besoins. Dans cette perspective, il est important de répondre aux besoins particuliers des jeunes familles. Les jeunes parents, principalement ceux qui éprouvent des difficultés ou qui sont issus de milieux défavorisés, doivent pouvoir bénéficier de soutien et d'accompagnement, de façon à ce qu'ils puissent exercer pleinement leur rôle.

Afin de soutenir les jeunes familles et de reconnaître l'importance du rôle des parents, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Élaborer des politiques économiques et fiscales qui contribuent au mieux-être des jeunes familles;
- Adapter les services et les programmes aux besoins et aux réalités des jeunes familles, en particulier l'accès à des services de garde;
- Encourager le soutien et la création de lieux communautaires d'entraide et d'information adaptés aux réalités des familles;
- Favoriser la mise en place d'activités d'identification des risques, de soutien et de prévention auprès des jeunes parents, en particulier chez les parents adolescents et les familles monoparentales.

AXE 3 :
LE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Tant les autorités scolaires que les communautés locales et régionales doivent chercher à faire de l'école un milieu de vie intéressant et stimulant. Le décrochage scolaire, notamment celui des jeunes garçons, exige une approche concertée soutenue par l'ensemble de la communauté. Tous les efforts doivent être déployés par les différents acteurs du milieu pour stimuler le goût d'apprendre chez les jeunes et leur offrir des conditions d'apprentissage qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

La société québécoise dispose d'un système d'éducation accessible et de qualité, et s'est fixé comme objectif d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les jeunes. Dans cette optique, le milieu éducatif doit offrir à ceux-ci les conditions d'apprentissage qui répondent à leurs aspirations et à leur potentiel. De nouvelles voies de qualification doivent être mises en œuvre pour répondre notamment aux besoins des jeunes qui ont des difficultés à cheminer dans les voies traditionnelles et qui en arrivent à rejeter l'école ou toute autre démarche institutionnelle.

Les jeunes doivent retrouver à l'école des moyens d'expression qui leur sont familiers — qu'il s'agisse des arts ou de la pratique d'activités sportives — et des stratégies pédagogiques inventives. L'éducation doit aussi donner aux jeunes des occasions concrètes d'exercer leur citoyenneté, à travers notamment l'acquisition de bonnes habitudes de vie, de consommation et d'utilisation du temps libre ou encore à travers la sensibilisation à la protection de l'environnement et à l'établissement de rapports égalitaires.

Axe 1 :
Une chance égale pour tous les jeunes

Il est reconnu que la pauvreté a une incidence directe sur la santé physique et psychologique des jeunes, et donc sur leur capacité à développer leur plein potentiel. Pour lutter contre la pauvreté, il faut agir en amont des problèmes, soit au regard des conditions qui l'engendrent. L'engagement des jeunes et de l'ensemble des partenaires (municipalités, écoles, CLSC, organismes communautaires, agents gouvernementaux) est indispensable pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire les conséquences de la pauvreté sur l'avenir des jeunes. La société doit donc travailler à l'amélioration constante des conditions de vie nécessaires au maintien et au développement de la santé et du bien-être et assurer l'accessibilité aux services publics.

Les approches développées doivent assurer une continuité des interventions auprès des jeunes, particulièrement auprès de ceux qui sont âgés de 16 à 18 ans. Les différentes approches préventives élaborées en concertation favorisent une meilleure cohérence des actions des intervenants. Pour que les jeunes bénéficient de toutes les actions, toutes les mesures ou tous les services auxquels ils pourraient avoir accès, il faut également s'assurer que l'information leur soit disponible dans tous les milieux.

Afin d'offrir à tous les jeunes une chance égale de se développer, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Renforcer et multiplier les initiatives locales destinées à améliorer les conditions de vie des jeunes (alimentation, habillement, logement, transport, loisirs, etc.);
- Favoriser la pratique de l'activité physique et l'adoption de saines habitudes de vie;
- Réduire l'incidence des facteurs de risque associés à la pauvreté :
  - ◊ améliorer les conditions d'encadrement et de soutien humain essentielles au développement des jeunes,
  - ◊ accorder la priorité aux services sociaux préventifs et intervenir davantage en amont des problèmes (analphabétisme, toxicomanie, tabagisme, décrochage scolaire ou social, etc.),
  - ◊ renforcer les activités de conseil et le suivi des interventions des divers acteurs auprès des jeunes;
- Assurer la continuité des services de soutien, d'accompagnement et d'encadrement destinés aux jeunes, particulièrement ceux âgés de 16 à 18 ans;
- Rendre accessible et adaptée aux jeunes, par des moyens dynamiques et innovateurs, une information sur les programmes gouvernementaux, sur les coordonnées des intervenants et des acteurs locaux et sur les services offerts.

Axe 2 :
L'importance des jeunes familles et le soutien au rôle des parents

Les parents sont les premiers responsables de leurs enfants, et la famille offre aux jeunes les premiers outils nécessaires à leur développement personnel et à l'apprentissage de la vie en société.

Les acteurs sociaux et économiques doivent être sensibilisés à la diversité des nouvelles réalités familiales. Les jeunes familles doivent trouver dans leur milieu les conditions facilitant leur épanouissement et bénéficier d'une qualité de vie, d'une sécurité économique et de services

adaptés à leurs besoins. Dans cette perspective, il est important de répondre aux besoins particuliers des jeunes familles. Les jeunes parents, principalement ceux qui éprouvent des difficultés ou qui sont issus de milieux défavorisés, doivent pouvoir bénéficier de soutien et d'accompagnement, de façon à ce qu'ils puissent exercer pleinement leur rôle.

Afin de soutenir les jeunes familles et de reconnaître l'importance du rôle des parents, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Élaborer des politiques économiques et fiscales qui contribuent au mieux-être des jeunes familles;
- Adapter les services et les programmes aux besoins et aux réalités des jeunes familles, en particulier l'accès à des services de garde;
- Encourager le soutien et la création de lieux communautaires d'entraide et d'information adaptés aux réalités des familles;
- Favoriser la mise en place d'activités d'identification des risques, de soutien et de prévention auprès des jeunes parents, en particulier chez les parents adolescents et les familles monoparentales.

AXE 3 :
LE PARTENARIAT ENTRE L'ÉCOLE ET LA COMMUNAUTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JEUNES

Tant les autorités scolaires que les communautés locales et régionales doivent chercher à faire de l'école un milieu de vie intéressant et stimulant. Le décrochage scolaire, notamment celui des jeunes garçons, exige une approche concertée soutenue par l'ensemble de la communauté. Tous les efforts doivent être déployés par les différents acteurs du milieu pour stimuler le goût d'apprendre chez les jeunes et leur offrir des conditions d'apprentissage qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

La société québécoise dispose d'un système d'éducation accessible et de qualité, et s'est fixé comme objectif d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les jeunes. Dans cette optique, le milieu éducatif doit offrir à ceux-ci les conditions d'apprentissage qui répondent à leurs aspirations et à leur potentiel. De nouvelles voies de qualification doivent être mises en œuvre pour répondre notamment aux besoins des jeunes qui ont des difficultés à cheminer dans les voies traditionnelles et qui en arrivent à rejeter l'école ou toute autre démarche institutionnelle.

Les jeunes doivent retrouver à l'école des moyens d'expression qui leur sont familiers — qu'il s'agisse des arts ou de la pratique d'activités sportives — et des stratégies pédagogiques inventives. L'éducation doit aussi donner aux jeunes des occasions concrètes d'exercer leur citoyenneté, à travers notamment l'acquisition de bonnes habitudes de vie, de consommation et d'utilisation du temps libre ou encore à travers la sensibilisation à la protection de l'environnement et à l'établissement de rapports égalitaires.

Afin de favoriser le plein développement des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Faire de l'école un milieu de vie stimulant et un lieu privilégié où se multiplient les occasions d'exercer sa citoyenneté, notamment dans le cadre d'activités parascolaires;
- Susciter, soutenir et renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement, les parents et les autres partenaires du milieu local pour la réussite, la qualification et le bien-être de tous les jeunes;
- Soutenir les jeunes dans leur cheminement scolaire :
  - ◊ par l'accès à une plus grande diversité de voies de formation,
  - ◊ par des dispositifs permettant le passage d'un ordre d'enseignement à un autre,
  - ◊ par des services d'orientation adaptés à leurs besoins;
- Renforcer les actions visant à combattre le décrochage scolaire, comme la prévention, l'accompagnement, l'encadrement, le suivi par des ressources spécialisées de l'école ou de la communauté;
- Accentuer la reconnaissance des cheminements alternatifs offerts par des organismes communautaires aux jeunes qui éprouvent des difficultés;
- Reconnaître la contribution des écoles à projet particulier (sports-études, arts-études...).

AXE 4 :
LE LOISIR, LE SPORT ET LE BÉNÉVOLAT COMME VOIES COMPLÉMENTAIRES DE DÉVELOPPEMENT

La pratique de sports et la participation à des loisirs (arts, culture, plein air, tourisme, sciences) contribuent à augmenter l'estime de soi et offrent de multiples occasions d'engagement. Elles permettent de développer le sens de l'effort et le goût de la réussite, favorisent l'acquisition de saines habitudes de vie et sont bénéfiques pour la santé physique et mentale. Ces pratiques permettent aussi de prévenir ou d'éviter le décrochage social et de briser l'isolement dans lequel se trouvent certains jeunes aux prises avec des difficultés particulières.

Le bénévolat sensibilise au rôle social et permet aux jeunes d'exploiter leurs talents et de développer des compétences tout en renforçant leur présence dans la communauté. Ces formes d'utilisation du temps libre favorisent l'engagement des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté, et doivent par le fait même être développées et soutenues.

Afin de développer et de soutenir le loisir, le sport et le bénévolat comme voies complémentaires de développement des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir leur pratique afin que les jeunes soient en mesure de choisir dans leur temps libre des activités significatives qui favoriseront leur développement, particulièrement en milieu défavorisé;
- Développer des dispositifs pour reconnaître les connaissances et les compétences acquises par la participation à des activités parascolaires et extrascolaires, comme le loisir culturel et scientifique, le sport et le bénévolat.

AXE 5 :
UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ET CURATIVE PERSONNALISÉE ET CONCERTÉE

Certaines difficultés vécues par les jeunes peuvent constituer un frein au développement de leur plein potentiel. Il convient de mettre en œuvre des stratégies destinées non seulement à répondre à des besoins pressants, mais aussi à agir sur les conditions de vie des jeunes, de façon à prévenir ces difficultés.

Chaque jeune est important pour sa communauté, et tous les efforts doivent être déployés pour s'assurer qu'il n'en est pas exclu. Toutefois, les constats en matière de décrochage scolaire et social, de suicide, de toxicomanie, de détresse psychologique, d'itinérance, de dépendance et de violence commandent une amélioration de l'efficacité des actions de l'ensemble des intervenants. Les situations qui risquent de provoquer des problèmes doivent être dépistées le plus tôt possible et faire l'objet d'une approche préventive et curative personnalisée.

La qualité d'intervention auprès des jeunes qui éprouvent des problèmes psychosociaux repose ainsi, pour une large part, sur la présence d'acteurs locaux et régionaux bien organisés, disposant d'un encadrement et d'un soutien suffisants. La continuité, la cohérence et la complémentarité des actions sont essentielles pour s'assurer que tous les jeunes recevront le soutien dont ils ont besoin. Les adolescents et adolescentes doivent bénéficier d'un soutien particulier axé sur la prévention. De plus, l'approche et la pratique des groupes communautaires de même que la cohérence dans les messages adressés aux jeunes sont autant de facteurs importants pour lutter contre les problèmes psychosociaux.

Afin de favoriser une approche préventive et curative personnalisée et concertée auprès des jeunes exposés à des risques, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Développer des services de première ligne accessibles et intégrés qui apportent aux jeunes à risque une protection et un soutien plus rapides, et des services personnalisés plus souples et cohérents avec ceux qui sont offerts par les autres partenaires de la communauté;
- Lutter contre les phénomènes de la détresse psychologique et du suicide chez les jeunes;
- Favoriser et soutenir la consolidation de ressources communautaires accessibles aux jeunes, notamment celles qui offrent des structures d'accueil et d'hébergement;
- Associer les instances locales et régionales dans la définition des objectifs et des moyens, et renforcer leur capacité d'intervention;
- Assurer la complémentarité des actions des ministères et des organismes publics destinées aux jeunes, par une plus grande concertation dans l'établissement d'orientations nationales et par une meilleure coordination des programmes;
- Encourager les organismes communautaires et leurs partenaires à instaurer des mécanismes locaux de coopération visant à accroître la coordination de leurs actions et le suivi de leurs interventions.

Afin de favoriser le plein développement des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Faire de l'école un milieu de vie stimulant et un lieu privilégié où se multiplient les occasions d'exercer sa citoyenneté, notamment dans le cadre d'activités parascolaires;
- Susciter, soutenir et renforcer la collaboration entre les établissements d'enseignement, les parents et les autres partenaires du milieu local pour la réussite, la qualification et le bien-être de tous les jeunes;
- Soutenir les jeunes dans leur cheminement scolaire :
  - ◊ par l'accès à une plus grande diversité de voies de formation,
  - ◊ par des dispositifs permettant le passage d'un ordre d'enseignement à un autre,
  - ◊ par des services d'orientation adaptés à leurs besoins;
- Renforcer les actions visant à combattre le décrochage scolaire, comme la prévention, l'accompagnement, l'encadrement, le suivi par des ressources spécialisées de l'école ou de la communauté;
- Accentuer la reconnaissance des cheminements alternatifs offerts par des organismes communautaires aux jeunes qui éprouvent des difficultés;
- Reconnaître la contribution des écoles à projet particulier (sports-études, arts-études...).

AXE 4 :
LE LOISIR, LE SPORT ET LE BÉNÉVOLAT COMME VOIES COMPLÉMENTAIRES DE DÉVELOPPEMENT

La pratique de sports et la participation à des loisirs (arts, culture, plein air, tourisme, sciences) contribuent à augmenter l'estime de soi et offrent de multiples occasions d'engagement. Elles permettent de développer le sens de l'effort et le goût de la réussite, favorisent l'acquisition de saines habitudes de vie et sont bénéfiques pour la santé physique et mentale. Ces pratiques permettent aussi de prévenir ou d'éviter le décrochage social et de briser l'isolement dans lequel se trouvent certains jeunes aux prises avec des difficultés particulières.

Le bénévolat sensibilise au rôle social et permet aux jeunes d'exploiter leurs talents et de développer des compétences tout en renforçant leur présence dans la communauté. Ces formes d'utilisation du temps libre favorisent l'engagement des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté, et doivent par le fait même être développées et soutenues.

Afin de développer et de soutenir le loisir, le sport et le bénévolat comme voies complémentaires de développement des jeunes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir leur pratique afin que les jeunes soient en mesure de choisir dans leur temps libre des activités significatives qui favoriseront leur développement, particulièrement en milieu défavorisé;
- Développer des dispositifs pour reconnaître les connaissances et les compétences acquises par la participation à des activités parascolaires et extrascolaires, comme le loisir culturel et scientifique, le sport et le bénévolat.

AXE 5 :
UNE APPROCHE PRÉVENTIVE ET CURATIVE PERSONNALISÉE ET CONCERTÉE

Certaines difficultés vécues par les jeunes peuvent constituer un frein au développement de leur plein potentiel. Il convient de mettre en œuvre des stratégies destinées non seulement à répondre à des besoins pressants, mais aussi à agir sur les conditions de vie des jeunes, de façon à prévenir ces difficultés.

Chaque jeune est important pour sa communauté, et tous les efforts doivent être déployés pour s'assurer qu'il n'en est pas exclu. Toutefois, les constats en matière de décrochage scolaire et social, de suicide, de toxicomanie, de détresse psychologique, d'itinérance, de dépendance et de violence commandent une amélioration de l'efficacité des actions de l'ensemble des intervenants. Les situations qui risquent de provoquer des problèmes doivent être dépistées le plus tôt possible et faire l'objet d'une approche préventive et curative personnalisée.

La qualité d'intervention auprès des jeunes qui éprouvent des problèmes psychosociaux repose ainsi, pour une large part, sur la présence d'acteurs locaux et régionaux bien organisés, disposant d'un encadrement et d'un soutien suffisants. La continuité, la cohérence et la complémentarité des actions sont essentielles pour s'assurer que tous les jeunes recevront le soutien dont ils ont besoin. Les adolescents et adolescentes doivent bénéficier d'un soutien particulier axé sur la prévention. De plus, l'approche et la pratique des groupes communautaires de même que la cohérence dans les messages adressés aux jeunes sont autant de facteurs importants pour lutter contre les problèmes psychosociaux.

Afin de favoriser une approche préventive et curative personnalisée et concertée auprès des jeunes exposés à des risques, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Développer des services de première ligne accessibles et intégrés qui apportent aux jeunes à risque une protection et un soutien plus rapides, et des services personnalisés plus souples et cohérents avec ceux qui sont offerts par les autres partenaires de la communauté;
- Lutter contre les phénomènes de la détresse psychologique et du suicide chez les jeunes;
- Favoriser et soutenir la consolidation de ressources communautaires accessibles aux jeunes, notamment celles qui offrent des structures d'accueil et d'hébergement;
- Associer les instances locales et régionales dans la définition des objectifs et des moyens, et renforcer leur capacité d'intervention;
- Assurer la complémentarité des actions des ministères et des organismes publics destinées aux jeunes, par une plus grande concertation dans l'établissement d'orientations nationales et par une meilleure coordination des programmes;
- Encourager les organismes communautaires et leurs partenaires à instaurer des mécanismes locaux de coopération visant à accroître la coordination de leurs actions et le suivi de leurs interventions.

Troisième orientation :

FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE PROFESSIONNELLE

L'intégration au milieu du travail est sans doute l'un des plus grands défis que doivent relever les jeunes. Ce défi n'est pas nouveau, mais dans un contexte marqué par la mondialisation, l'instabilité et la précarité des emplois, il se pose désormais avec plus d'insistance. Le travail est une forme très concrète de l'exercice de la citoyenneté, car il conduit vers une plus grande autonomie et favorise la création de réseaux de participation et d'appartenance.

Il est vrai que plusieurs jeunes intègrent le marché du travail sans difficulté, mais ils sont nombreux à occuper des emplois atypiques (temps partiel, temporaire ou travail autonome). Une telle situation n'est pas sans conséquence. Par exemple, devant la précarité persistante de leur situation, certains jeunes hésitent à entreprendre des projets à long terme, comme celui de fonder une famille. La réalisation d'un tel projet est d'autant plus difficile qu'ils doivent souvent conjuguer des horaires de travail imprévisibles avec des exigences de formation continue. Dans un tel contexte, la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail devient rapidement un exercice difficile.

Pour faciliter l'accès au marché du travail et améliorer la qualité de la vie professionnelle, des stratégies concertées s'imposent sur la base des quatre axes d'intervention suivants : la préparation à la vie professionnelle, l'accès et le maintien en emploi, les conditions liées à l'emploi ainsi que la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Axe 1 :
La préparation à la vie professionnelle

L'acquisition d'une solide formation générale et d'une formation professionnelle, technique ou universitaire en lien avec le marché du travail constitue plus que jamais l'une des conditions essentielles à une intégration réussie à la vie professionnelle. Qu'elle conduise vers un emploi dans des secteurs de pointe ou dans des secteurs plus traditionnels, la formation doit être d'une grande qualité et s'accompagner d'activités qui favorisent une meilleure connaissance du marché du travail.

Malgré les progrès réalisés en matière de réussite scolaire, un trop grand nombre de jeunes quittent encore les études sans posséder les qualifications minimales pour intégrer le marché du travail. Il est impératif que ces jeunes puissent bénéficier, dès leur départ de l'école, des services dont ils ont besoin. En effet, certains jeunes qui éprouvent des difficultés à cheminer dans les voies traditionnelles peuvent réussir à acquérir les compétences et les habiletés requises pour accéder au marché du travail en empruntant d'autres voies de formation.

Par ailleurs, plusieurs ignorent la diversité de l'offre de formation professionnelle et technique, les conditions offertes aux diplômés sur le marché du travail, l'harmonisation des programmes entre la formation professionnelle et la formation technique, et entre la formation technique et la formation universitaire. D'autres éprouvent quelques difficultés à accéder au programme de leur choix, soit en raison du manque de places ou à cause d'une offre de programmes limitée dans la région où ils habitent.

Afin de permettre l'acquisition d'une formation qualifiante, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Favoriser les inscriptions en formation professionnelle et technique :
  - ◊ par une meilleure information sur l'offre de formation disponible et les perspectives d'emploi,
  - ◊ par une plus grande reconnaissance de ces formations au sein de la société,
  - ◊ par une meilleure reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires,
  - ◊ par une meilleure information sur l'harmonisation des programmes entre la formation professionnelle et la formation technique, et entre la formation technique et la formation universitaire;
- Assurer l'accès à des programmes d'études en formation professionnelle, notamment par le développement de formations sur mesure, de formations courtes et par la mobilité interrégionale des jeunes;
- Mettre à contribution le milieu scolaire, le milieu du travail et les ressources du milieu pour :
  - ◊ favoriser une plus grande concertation dans les services à l'intention des jeunes décrocheurs,
  - ◊ rendre accessible une diversité plus grande de voies de formation, tant en milieu scolaire qu'en dehors du réseau scolaire;
- Maintenir une formation universitaire de haut niveau.

La familiarisation avec le marché du travail commence par une bonne connaissance des emplois disponibles et des programmes offerts. L'accès à des services d'orientation de qualité et adaptés doit s'accompagner d'une participation active au marché du travail, telle que des emplois d'été ou de la formation en alternance. Ces avenues — déjà exploitées avec succès — doivent être accessibles à un maximum de jeunes.

Les stages se révèlent des moyens efficaces pour développer des compétences en entreprise. Au Québec, l'accueil de stagiaires n'est pas fortement enraciné dans la culture des entreprises, même si une bonne part des élèves inscrits en formation professionnelle et technique et au niveau universitaire y ont accès. Des progrès restent à faire, en particulier dans les secteurs où l'accès est plus limité.

Les programmes d'insertion en emploi devraient être davantage accessibles, en particulier aux jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés à intégrer le milieu du travail. Il importe cependant d'établir une distinction entre ces mesures et les stages de formation. Un stage vise l'acquisition de compétences et de connaissances spécifiques, reconnues et transférables, en lien avec le programme d'études. Il exige, à cet effet, un encadrement particulier qui doit être assuré par l'établissement d'enseignement, de concert avec l'entreprise qui accueille le stagiaire. Par contre, les mesures d'insertion en emploi visent davantage l'acquisition d'habiletés de base et de compétences personnelles.

L'accès à des stages, ou à des mesures d'insertion en emploi, repose sur la volonté des entreprises d'investir dans la formation de la relève et sur une coordination efficace des ministères et organismes auprès des entreprises. L'émergence d'une tradition de formation en entreprise, sous la forme de stages ou de mesures d'insertion, doit se traduire par un réel souci d'investir dans la relève et non d'obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Aussi ces activités doivent-elles être assorties d'une rémunération équitable.

Le soutien des services publics et des intervenants communautaires du milieu est essentiel pour aider les jeunes dans leur démarche d'autonomie et d'insertion sur le marché du travail. Il importe que les cheminements soient diversifiés et que les mesures offertes correspondent à la réalité des jeunes. La diversité et l'intérêt des mesures favoriseront une participation plus grande, en particulier chez les clientèles davantage exposées au chômage prolongé.

Afin de favoriser une meilleure familiarisation avec le marché du travail et faciliter la transition des études vers celui-ci, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Instaurer, avec les partenaires, une véritable tradition de formation en entreprise pour augmenter le nombre de places accessibles aux jeunes qui désirent participer à un stage et en assurer la qualité;
- Travailler de concert avec les partenaires pour rendre disponibles des places pour les jeunes qui souhaitent participer à des mesures d'insertion en emploi;
- Permettre à un plus grand nombre de jeunes d'avoir accès à des mesures qui favorisent l'acquisition d'expérience de travail, par exemple à des emplois d'été ou à des expériences de travail durant les études ou après l'obtention d'un diplôme, notamment pour les jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail;
- Permettre à l'ensemble des jeunes d'avoir accès à des services de placement et d'accompagnement dans la recherche d'emploi adaptés à leurs besoins, comme des services intégrés et des guichets d'emplois, offerts par des ministères et organismes gouvernementaux ou par des organismes communautaires;
- Assurer la diversité et la qualité des parcours d'insertion destinés aux jeunes.

Axe 1 :
La préparation à la vie professionnelle

L'acquisition d'une solide formation générale et d'une formation professionnelle, technique ou universitaire en lien avec le marché du travail constitue plus que jamais l'une des conditions essentielles à une intégration réussie à la vie professionnelle. Qu'elle conduise vers un emploi dans des secteurs de pointe ou dans des secteurs plus traditionnels, la formation doit être d'une grande qualité et s'accompagner d'activités qui favorisent une meilleure connaissance du marché du travail.

Malgré les progrès réalisés en matière de réussite scolaire, un trop grand nombre de jeunes quittent encore les études sans posséder les qualifications minimales pour intégrer le marché du travail. Il est impératif que ces jeunes puissent bénéficier, dès leur départ de l'école, des services dont ils ont besoin. En effet, certains jeunes qui éprouvent des difficultés à cheminer dans les voies traditionnelles peuvent réussir à acquérir les compétences et les habiletés requises pour accéder au marché du travail en empruntant d'autres voies de formation.

Par ailleurs, plusieurs ignorent la diversité de l'offre de formation professionnelle et technique, les conditions offertes aux diplômés sur le marché du travail, l'harmonisation des programmes entre la formation professionnelle et la formation technique, et entre la formation technique et la formation universitaire. D'autres éprouvent quelques difficultés à accéder au programme de leur choix, soit en raison du manque de places ou à cause d'une offre de programmes limitée dans la région où ils habitent.

Afin de permettre l'acquisition d'une formation qualifiante, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Favoriser les inscriptions en formation professionnelle et technique :
  - ◊ par une meilleure information sur l'offre de formation disponible et les perspectives d'emploi,
  - ◊ par une plus grande reconnaissance de ces formations au sein de la société,
  - ◊ par une meilleure reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires,
  - ◊ par une meilleure information sur l'harmonisation des programmes entre la formation professionnelle et la formation technique, et entre la formation technique et la formation universitaire;
- Assurer l'accès à des programmes d'études en formation professionnelle, notamment par le développement de formations sur mesure, de formations courtes et par la mobilité interrégionale des jeunes;
- Mettre à contribution le milieu scolaire, le milieu du travail et les ressources du milieu pour :
  - ◊ favoriser une plus grande concertation dans les services à l'intention des jeunes décrocheurs,
  - ◊ rendre accessible une diversité plus grande de voies de formation, tant en milieu scolaire qu'en dehors du réseau scolaire;
- Maintenir une formation universitaire de haut niveau.

La familiarisation avec le marché du travail commence par une bonne connaissance des emplois disponibles et des programmes offerts. L'accès à des services d'orientation de qualité et adaptés doit s'accompagner d'une participation active au marché du travail, telle que des emplois d'été ou de la formation en alternance. Ces avenues — déjà exploitées avec succès — doivent être accessibles à un maximum de jeunes.

Les stages se révèlent des moyens efficaces pour développer des compétences en entreprise. Au Québec, l'accueil de stagiaires n'est pas fortement enraciné dans la culture des entreprises, même si une bonne part des élèves inscrits en formation professionnelle et technique et au niveau universitaire y ont accès. Des progrès restent à faire, en particulier dans les secteurs où l'accès est plus limité.

Les programmes d'insertion en emploi devraient être davantage accessibles, en particulier aux jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés à intégrer le milieu du travail. Il importe cependant d'établir une distinction entre ces mesures et les stages de formation. Un stage vise l'acquisition de compétences et de connaissances spécifiques, reconnues et transférables, en lien avec le programme d'études. Il exige, à cet effet, un encadrement particulier qui doit être assuré par l'établissement d'enseignement, de concert avec l'entreprise qui accueille le stagiaire. Par contre, les mesures d'insertion en emploi visent davantage l'acquisition d'habiletés de base et de compétences personnelles.

L'accès à des stages, ou à des mesures d'insertion en emploi, repose sur la volonté des entreprises d'investir dans la formation de la relève et sur une coordination efficace des ministères et organismes auprès des entreprises. L'émergence d'une tradition de formation en entreprise, sous la forme de stages ou de mesures d'insertion, doit se traduire par un réel souci d'investir dans la relève et non d'obtenir une main-d'œuvre à bon marché. Aussi ces activités doivent-elles être assorties d'une rémunération équitable.

Le soutien des services publics et des intervenants communautaires du milieu est essentiel pour aider les jeunes dans leur démarche d'autonomie et d'insertion sur le marché du travail. Il importe que les cheminements soient diversifiés et que les mesures offertes correspondent à la réalité des jeunes. La diversité et l'intérêt des mesures favoriseront une participation plus grande, en particulier chez les clientèles davantage exposées au chômage prolongé.

Afin de favoriser une meilleure familiarisation avec le marché du travail et faciliter la transition des études vers celui-ci, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Instaurer, avec les partenaires, une véritable tradition de formation en entreprise pour augmenter le nombre de places accessibles aux jeunes qui désirent participer à un stage et en assurer la qualité;

- Travailler de concert avec les partenaires pour rendre disponibles des places pour les jeunes qui souhaitent participer à des mesures d'insertion en emploi;

- Permettre à un plus grand nombre de jeunes d'avoir accès à des mesures qui favorisent l'acquisition d'expérience de travail, par exemple à des emplois d'été ou à des expériences de travail durant les études ou après l'obtention d'un diplôme, notamment pour les jeunes diplômés qui éprouvent des difficultés à intégrer le marché du travail;

- Permettre à l'ensemble des jeunes d'avoir accès à des services de placement et d'accompagnement dans la recherche d'emploi adaptés à leurs besoins, comme des services intégrés et des guichets d'emplois, offerts par des ministères et organismes gouvernementaux ou par des organismes communautaires;

- Assurer la diversité et la qualité des parcours d'insertion destinés aux jeunes.

Axe 2 :
L'accès et le maintien en emploi

L'accès à l'emploi repose sur la capacité d'une société à créer des emplois en nombre suffisant, objectif de toute politique intégrée de développement économique. Cela repose aussi sur la volonté des entreprises et des syndicats d'intégrer des jeunes dans les entreprises sur une base juste et équitable.

Tous les secteurs d'activité doivent miser sur la relève pour assurer leur développement à moyen et long termes; aussi doivent-ils pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée. Nombre de secteurs d'activité, traditionnels ou nouveaux, offrent de bonnes perspectives d'emploi, largement accessibles aux jeunes. Cependant, en raison de l'instabilité du marché ou de l'offre d'emploi, les travailleurs et travailleuses de certains secteurs doivent, plus que d'autres, composer avec une plus grande précarité.

Pour faciliter l'accès à l'emploi, les stratégies à mettre en œuvre devront, en concertation avec les partenaires, viser à :

- Favoriser la stabilité de l'emploi chez les jeunes et soutenir les initiatives qui visent l'intégration professionnelle durable des jeunes en emploi;
- Sensibiliser les entreprises et les syndicats à l'intégration des jeunes dans les milieux de travail;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide à l'emploi et des projets d'initiatives locales accessibles aux jeunes qui désirent développer de nouvelles habiletés et compétences.

L'entrepreneuriat, sous sa forme individuelle ou collective, est un des moteurs de la croissance économique. Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, qui se manifeste par la volonté de prendre des risques et d'innover, doit être encouragé. En effet, en plus de favoriser la création d'entreprises et d'emplois, il contribue à développer chez les travailleurs et travailleuses des attitudes d'entrepreneur et à favoriser la croissance des entreprises existantes. Cette option doit donc faire partie des choix qui sont offerts aux jeunes lorsqu'ils orientent leur avenir professionnel. Il faut toutefois considérer que l'entrepreneuriat n'est pas à la portée de tous : il convient de s'assurer que les jeunes possèdent le désir et les aptitudes pour ce faire avant d'être orientés sur cette voie. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs doivent pouvoir compter sur des mesures d'accompagnement et de soutien efficaces pour aider au démarrage et à la pérennité des entreprises nouvellement créées.

Afin de favoriser l'entrepreneuriat jeunesse, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir et faciliter l'entrepreneuriat individuel, collectif et coopératif des adolescents et adolescentes et des jeunes adultes, notamment en les sensibilisant à ces types d'expériences pendant leur participation aux différents paliers scolaires;
- Offrir à un plus grand nombre de jeunes la possibilité de vivre des expériences d'entrepreneuriat, individuel, collectif ou coopératif;
- Accentuer le soutien aux jeunes entrepreneurs dans le démarrage et le développement de leur entreprise afin d'en améliorer le taux de réussite, notamment par le soutien aux incubateurs et par le parrainage;
- Initier les jeunes entrepreneurs à la dimension internationale des affaires en les encourageant à créer des liens d'affaires internationaux.

Dans un contexte où les changements se succèdent à un rythme accélére, la formation continue est devenue une voie incontournable pour les travailleurs qui veulent maintenir, voire développer leurs compétences. Aussi, tous les jeunes employés et les travailleurs autonomes doivent y avoir accès et obtenir une juste reconnaissance des acquis et des compétences développées. L'existence d'une offre de formation suffisante et souple interpelle les travailleurs, mais aussi les employeurs qui doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente.

Afin d'assurer l'accès à la formation continue et la reconnaissance des acquis pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Sensibiliser les différents acteurs du monde du travail à l'importance de la formation continue;
- Assouplir les modes d'organisation pédagogique et assurer le développement et l'accès à une offre de formation adaptée aux besoins des jeunes travailleurs dans les différents secteurs d'activité;
- Mettre en place, avec les partenaires du marché du travail, des mécanismes complémentaires de reconnaissance des acquis scolaires et des compétences développées, notamment sur le marché du travail ou à l'étranger.

Axe 3 :
Les conditions liées à l'emploi

Les lois du travail établissent certaines règles relatives à la rémunération liée au statut d'emploi et imposent des mécanismes de plaintes et de recours qui protègent contre les abus. Cependant, les transformations du marché du travail ont engendré des situations professionnelles non prévues par la législation, comme le recours aux formes atypiques de travail, ce qui peut laisser place à certaines formes de discrimination. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent être privées de certains recours et protections. Dans un objectif de solidarité, les règles doivent être mieux adaptées aux réalités actuelles du marché du travail.

Par exemple, les régimes privés d'assurance et les avantages sociaux — qui offrent des protections supplémentaires à celles qui sont assurées par le filet de protection sociale — sont généralement fondés sur l'existence d'un lien d'emploi stable. Dans le contexte actuel où un nombre croissant de personnes doivent cumuler des emplois ou changer fréquemment d'emploi, la nécessité d'adapter ces régimes devient de plus en plus évidente. Cette question interpelle plusieurs acteurs publics et privés, notamment les employeurs, les syndicats et les institutions financières.

Afin de favoriser l'égalité chez les jeunes travailleurs et travailleuses, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Favoriser une meilleure connaissance des lois du travail chez les jeunes et chez les parents de jeunes travailleurs;

Axe 2 :
L'accès et le maintien en emploi

L'accès à l'emploi repose sur la capacité d'une société à créer des emplois en nombre suffisant, objectif de toute politique intégrée de développement économique. Cela repose aussi sur la volonté des entreprises et des syndicats d'intégrer des jeunes dans les entreprises sur une base juste et équitable.

Tous les secteurs d'activité doivent miser sur la relève pour assurer leur développement à moyen et long termes; aussi doivent-ils pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée. Nombre de secteurs d'activité, traditionnels ou nouveaux, offrent de bonnes perspectives d'emploi, largement accessibles aux jeunes. Cependant, en raison de l'instabilité du marché ou de l'offre d'emploi, les travailleurs et travailleuses de certains secteurs doivent, plus que d'autres, composer avec une plus grande précarité.

Pour faciliter l'accès à l'emploi, les stratégies à mettre en œuvre devront, en concertation avec les partenaires, viser à :

- Favoriser la stabilité de l'emploi chez les jeunes et soutenir les initiatives qui visent l'intégration professionnelle durable des jeunes en emploi;
- Sensibiliser les entreprises et les syndicats à l'intégration des jeunes dans les milieux de travail;
- Mettre en œuvre des programmes d'aide à l'emploi et des projets d'initiatives locales accessibles aux jeunes qui désirent développer de nouvelles habiletés et compétences.

L'entrepreneuriat, sous sa forme individuelle ou collective, est un des moteurs de la croissance économique. Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat, qui se manifeste par la volonté de prendre des risques et d'innover, doit être encouragé. En effet, en plus de favoriser la création d'entreprises et d'emplois, il contribue à développer chez les travailleurs et travailleuses des attitudes d'entrepreneur et à favoriser la croissance des entreprises existantes. Cette option doit donc faire partie des choix qui sont offerts aux jeunes lorsqu'ils orientent leur avenir professionnel. Il faut toutefois considérer que l'entrepreneuriat n'est pas à la portée de tous : il convient de s'assurer que les jeunes possèdent le désir et les aptitudes pour ce faire avant d'être orientés sur cette voie. Par ailleurs, les jeunes entrepreneurs doivent pouvoir compter sur des mesures d'accompagnement et de soutien efficaces pour aider au démarrage et à la pérennité des entreprises nouvellement créées.

Afin de favoriser l'entrepreneuriat jeunesse, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Promouvoir et faciliter l'entrepreneuriat individuel, collectif et coopératif des adolescents et adolescentes et des jeunes adultes, notamment en les sensibilisant à ces types d'expériences pendant leur participation aux différents paliers scolaires;
- Offrir à un plus grand nombre de jeunes la possibilité de vivre des expériences d'entrepreneuriat, individuel, collectif ou coopératif;
- Accentuer le soutien aux jeunes entrepreneurs dans le démarrage et le développement de leur entreprise afin d'en améliorer le taux de réussite, notamment par le soutien aux incubateurs et par le parrainage;
- Initier les jeunes entrepreneurs à la dimension internationale des affaires en les encourageant à créer des liens d'affaires internationaux.

Dans un contexte où les changements se succèdent à un rythme accéléré, la formation continue est devenue une voie incontournable pour les travailleurs qui veulent maintenir, voire développer leurs compétences. Aussi, tous les jeunes employés et les travailleurs autonomes doivent y avoir accès et obtenir une juste reconnaissance des acquis et des compétences développées. L'existence d'une offre de formation suffisante et souple interpelle les travailleurs, mais aussi les employeurs qui doivent pouvoir compter sur une main-d'œuvre compétente.

Afin d'assurer l'accès à la formation continue et la reconnaissance des acquis pour l'ensemble des travailleurs et travailleuses, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Sensibiliser les différents acteurs du monde du travail à l'importance de la formation continue;
- Assouplir les modes d'organisation pédagogique et assurer le développement et l'accès à une offre de formation adaptée aux besoins des jeunes travailleurs dans les différents secteurs d'activité;
- Mettre en place, avec les partenaires du marché du travail, des mécanismes complémentaires de reconnaissance des acquis scolaires et des compétences développées, notamment sur le marché du travail ou à l'étranger.

AXE 3 : LES CONDITIONS LIÉES À L'EMPLOI

Les lois du travail établissent certaines règles relatives à la rémunération liée au statut d'emploi et imposent des mécanismes de plaintes et de recours qui protègent contre les abus. Cependant, les transformations du marché du travail ont engendré des situations professionnelles non prévues par la législation, comme le recours aux formes atypiques de travail, ce qui peut laisser place à certaines formes de discrimination. Les personnes qui occupent ces emplois peuvent être privées de certains recours et protections. Dans un objectif de solidarité, les règles doivent être mieux adaptées aux réalités actuelles du marché du travail.

Par exemple, les régimes privés d'assurance et les avantages sociaux — qui offrent des protections supplémentaires à celles qui sont assurées par le filet de protection sociale — sont généralement fondés sur l'existence d'un lien d'emploi stable. Dans le contexte actuel où un nombre croissant de personnes doivent cumuler des emplois ou changer fréquemment d'emploi, la nécessité d'adapter ces régimes devient de plus en plus évidente. Cette question interpelle plusieurs acteurs publics et privés, notamment les employeurs, les syndicats et les institutions financières.

Afin de favoriser l'égalité chez les jeunes travailleurs et travailleuses, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Favoriser une meilleure connaissance des lois du travail chez les jeunes et chez les parents de jeunes travailleurs;

- Assurer une adaptation appropriée des lois et des institutions aux nouvelles réalités du marché du travail de manière à éviter les iniquités envers les jeunes travailleurs et étudiants et à mieux les protéger;

- Permettre aux jeunes travailleurs qui occupent des emplois atypiques de bénéficier de régimes privés et publics d'assurance collective et de protection sociale adaptés à leurs besoins et aux nouvelles réalités du travail;

- Développer avec les partenaires du marché du travail, syndicats et patronat, des stratégies visant à réduire la précarité de l'emploi.

Axe 4 :
La conciliation de la vie familiale avec les études et le travail

La conciliation famille-travail et famille-études n'est pas une question nouvelle ni propre à la jeunesse, mais elle la concerne au premier degré. On le sait : la conciliation de la vie familiale avec d'autres activités structurées, que ce soit les études ou l'emploi, est plus particulièrement exigeante lorsque les enfants sont en bas âge. À cet égard, ce sont bien souvent les femmes qui assument une plus large part. La conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle devient encore plus complexe avec les nouvelles réalités du travail. Il convient donc de s'assurer que l'offre de service correspond aux situations que vivent les familles et d'adopter une vision renouvelée de la conciliation de la vie familiale avec les études ou le travail. La responsabilité de la conciliation doit être partagée et assumée par tous.

L'État contribue à soutenir les parents aux études ou en emploi, notamment par la mise en œuvre des services de garde à contribution réduite et par l'adaptation de ses programmes aux réalités familiales. Il cherche par ailleurs à doter le Québec de son propre régime d'assurance parentale, davantage accessible aux travailleurs et travailleuses à temps partiel, temporaires et autonomes. En outre, les milieux de travail doivent soutenir davantage les parents dans leur emploi par différentes mesures. On l'oublie trop souvent, employeurs et employés dépendent l'un de l'autre pour leur survie et leur prospérité respectives. Actuellement, ces efforts de soutien proviennent surtout des organisations publiques, de grande taille et syndiquées.

Afin de favoriser la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs quant à l'implantation de mesures de conciliation famille-travail et famille-études, autant les parents travailleurs et étudiants que les milieux de travail, de l'éducation, de la santé et du monde municipal;

- Créer, maintenir et bonifier un régime québécois d'assurance parentale adapté aux besoins des familles et accessible à l'ensemble des travailleurs, notamment aux travailleurs qui occupent des emplois atypiques, comme les travailleurs autonomes;

- Assurer l'adéquation entre les services offerts, les différentes formes de travail et les besoins de garde des parents.

- Assurer une adaptation appropriée des lois et des institutions aux nouvelles réalités du marché du travail de manière à éviter les iniquités envers les jeunes travailleurs et étudiants et à mieux les protéger;

- Permettre aux jeunes travailleurs qui occupent des emplois atypiques de bénéficier de régimes privés et publics d'assurance collective et de protection sociale adaptés à leurs besoins et aux nouvelles réalités du travail;

- Développer avec les partenaires du marché du travail, syndicats et patronat, des stratégies visant à réduire la précarité de l'emploi.

Axe 4 :
La conciliation de la vie familiale avec les études et le travail

La conciliation famille-travail et famille-études n'est pas une question nouvelle ni propre à la jeunesse, mais elle la concerne au premier degré. On le sait : la conciliation de la vie familiale avec d'autres activités structurées, que ce soit les études ou l'emploi, est plus particulièrement exigeante lorsque les enfants sont en bas âge. À cet égard, ce sont bien souvent les femmes qui assument une plus large part. La conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle devient encore plus complexe avec les nouvelles réalités du travail. Il convient donc de s'assurer que l'offre de service correspond aux situations que vivent les familles et d'adopter une vision renouvelée de la conciliation de la vie familiale avec les études ou le travail. La responsabilité de la conciliation doit être partagée et assumée par tous.

L'État contribue à soutenir les parents aux études ou en emploi, notamment par la mise en œuvre des services de garde à contribution réduite et par l'adaptation de ses programmes aux réalités familiales. Il cherche par ailleurs à doter le Québec de son propre régime d'assurance parentale, davantage accessible aux travailleurs et travailleuses à temps partiel, temporaires et autonomes. En outre, les milieux de travail doivent soutenir davantage les parents dans leur emploi par différentes mesures. On l'oublie trop souvent, employeurs et employés dépendent l'un de l'autre pour leur survie et leur prospérité respectives. Actuellement, ces efforts de soutien proviennent surtout des organisations publiques, de grande taille et syndiquées.

Afin de favoriser la conciliation de la vie familiale avec les études et le travail, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Informer, sensibiliser et mobiliser tous les acteurs quant à l'implantation de mesures de conciliation famille-travail et famille-études, autant les parents travailleurs et étudiants que les milieux de travail, de l'éducation, de la santé et du monde municipal;

- Créer, maintenir et bonifier un régime québécois d'assurance parentale adapté aux besoins des familles et accessible à l'ensemble des travailleurs, notamment aux travailleurs qui occupent des emplois atypiques, comme les travailleurs autonomes;

- Assurer l'adéquation entre les services offerts, les différentes formes de travail et les besoins de garde des parents.

Quatrième orientation :

DÉVELOPPER UN SENTIMENT D'APPARTENANCE

Le sentiment d'appartenance des jeunes à un milieu — qu'il s'agisse de la famille, d'une association, d'une communauté, d'une municipalité, d'une région ou de la nation — est nécessaire pour que les jeunes puissent y contribuer à leur pleine mesure. Plus ce sentiment est fort, plus les membres d'une société se sentent solidaires, plus la cohésion sociale est renforcée.

Or, certaines conditions favorisent le développement de cette appartenance. Les jeunes doivent trouver place dans leurs différents milieux, être écoutés, avoir des occasions de réaliser des projets et de s'engager. Il faut également leur assurer un environnement qui répond le mieux possible à leurs besoins, à leurs attentes et à leur capacité d'engagement.

Le sentiment d'appartenance apporte aux jeunes la conviction d'avoir des choses en commun et de les partager. Il est primordial que les jeunes puissent participer activement à la construction du Québec, quel que soit le territoire où ils habitent. Tout comme leurs aînés, ils ont besoin de relations avec les autres membres de la société au sein d'une culture à laquelle ils ont conscience de contribuer. Dans le contexte d'une ouverture sur le monde de plus en plus grande, l'établissement de ces relations et le désir de contribuer à des échanges vont aussi au-delà des frontières. Ces possibilités d'ouverture sur le reste du monde bousculent souvent les liens d'appartenance des jeunes avec leur milieu plus immédiat et les amènent à redéfinir ou à préciser ces liens. Le sentiment d'appartenance est un élément clé en ce qui a trait à la citoyenneté pleine et entière des jeunes.

Afin de favoriser le développement de ce sentiment d'appartenance, des stratégies concertées s'imposent sur la base des quatre axes d'intervention suivants : des jeunes dans un Québec habité et animé, des jeunes actifs et engagés dans leur milieu, une société inclusive ouverte sur la diversité des jeunes et, finalement, des jeunes dans un Québec ouvert sur le monde.

Axe 1 :
Des jeunes dans un Québec habité et animé

Les bases du sentiment d'appartenance des jeunes se construisent dans leur milieu de vie immédiat, aux niveaux local et régional. Cependant, force est de constater que certains jeunes ne trouvent pas les clés de leur développement et de leur épanouissement dans leur milieu d'origine puisqu'ils sentent le besoin de découvrir de nouveaux horizons. L'exode des jeunes de certaines régions du Québec peut avoir des effets tout aussi critiques pour ceux qui restent en région que pour ceux qui la quittent. En effet, le départ des jeunes de leur région d'origine nuit grandement à la vitalité de ces communautés, et il provoque souvent une démotivation chez les jeunes qui décident d'y rester. D'autre part, les jeunes qui ont quitté leur région en quête de nouvelles expériences de vie, pour les études ou pour le travail, sont plus sujets à l'isolement que lorsqu'ils sont près de leur milieu familial et social. Les villes sont d'ailleurs aux prises avec plusieurs problèmes amplifiés dans les milieux urbains, tels que l'itinérance, les gangs de rue et la prostitution, tout en faisant face à la nécessité d'assurer un accueil adéquat aux jeunes venus des autres régions du Québec et du monde.

La mobilité des jeunes n'est pas un problème en soi; elle est même nécessaire pour leur permettre de découvrir de nouvelles réalités, de nouveaux contextes de vie, de travail ou d'études. Cependant, quand le départ et le non-retour des jeunes d'une région traduisent un manque d'intérêt ou de possibilités d'épanouissement, la situation est préoccupante.

Il est essentiel de revaloriser la vie en région et d'offrir aux jeunes un milieu de vie qui leur permettra de s'épanouir. Les partenaires régionaux doivent veiller à ce que les jeunes bénéficient d'un milieu de vie de qualité qui les incite à s'y installer et à y participer activement. L'apport des jeunes au développement de leur région doit être reconnu et encouragé. Enfin, une véritable mobilité interrégionale sera possible à condition de développer la connaissance des différentes régions du Québec, d'en effectuer la promotion et d'en faire des milieux stimulants pour les jeunes.

Pour assurer aux jeunes un milieu de vie stimulant dans toutes les régions du Québec, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Améliorer les conditions de vie des jeunes en région, notamment en leur assurant un meilleur accès aux services dans leur communauté;
- Soutenir la réalisation de projets conçus par les jeunes et ayant des effets sur leur milieu et leur environnement;
- Favoriser le maintien et le retour des jeunes en région par la multiplication d'occasions d'emploi, par le soutien à l'entrepreneurship individuel, collectif et coopératif de même que par une accessibilité accrue à de l'information sur les possibilités d'emploi;
- Accroître les initiatives d'échange et de partage intra et interrégionaux, notamment au moyen d'événements culturels et sportifs;
- Développer des mécanismes d'accueil pour les jeunes qui viennent s'établir dans les centres urbains des diverses régions du Québec;
- Encourager l'ouverture et la connaissance des jeunes à l'égard des particularités régionales du Québec.

AXE 2 :
DES JEUNES ACTIFS ET ENGAGÉS DANS LEUR MILIEU

La volonté des jeunes de participer à leur milieu de vie est bien réelle et mérite d'être appuyée. Peu importe la forme que prend la participation des jeunes — que ce soit au moyen d'activités communautaires, sportives, sociales, économiques, culturelles, de loisirs ou politiques — elle doit être l'occasion pour eux de s'affirmer et de faire preuve de créativité dans leur milieu.

Les jeunes doivent être partie prenante à des projets qui leur fourniront l'occasion d'assumer des responsabilités et de se sentir utiles. La participation active des jeunes aux projets de leur communauté doit être incontournable afin qu'ils puissent s'y attacher et y créer des réseaux. Les possibilités de participation doivent être établies en fonction de l'âge et de situations de marginalisation particulières de certains jeunes. En outre, il convient d'offrir à tous les jeunes un meilleur accès aux lieux et aux équipements qui favorisent leur participation et répondent à leurs besoins.

Pour encourager la participation sociale des jeunes sous toutes ses formes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Reconnaître et encourager les différentes formes de participation et d'engagement des jeunes visant à améliorer l'environnement dans lequel ils évoluent;
- Soutenir les jeunes dans l'exercice de leurs responsabilités de citoyen et les encourager à participer activement à la vie démocratique de leur milieu;
- Miser sur la culture, le loisir, le sport et le développement communautaire comme outils d'insertion sociale favorisant la participation des jeunes;
- Permettre un meilleur accès aux différents équipements et services collectifs qui répondent aux besoins définis par les jeunes;
- Développer de nouveaux services collectifs, particulièrement pour les jeunes des régions ou quartiers défavorisés.

AXE 3 :
UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE OUVERTE SUR LA DIVERSITÉ DES JEUNES

La société québécoise est culturellement diversifiée, et tout porte à croire qu'elle le sera davantage au cours des prochaines années. Déjà y cohabitent des cultures et des modes de vie établis depuis longtemps, et d'autres plus récents. Le Québec s'est constamment enrichi de ces différentes cultures. Pour bénéficier de l'apport de toutes les composantes de la société québécoise et faciliter les contacts entre les diverses communautés, dont les communautés ethnoculturelles et linguistiques et les peuples des Premières Nations, une ouverture à la pluralité est plus que jamais nécessaire. Il est primordial de continuer à soutenir le développement de relations harmonieuses entre les individus et les collectivités qui composent la société québécoise. Cette ouverture à la diversité doit se traduire dans des gestes quotidiens par une préoccupation égalitaire à l'égard de certains groupes cibles qui éprouvent des problèmes particuliers d'intégration.

Axe 1 :
Des jeunes dans un Québec habité et animé

Les bases du sentiment d'appartenance des jeunes se construisent dans leur milieu de vie immédiat, aux niveaux local et régional. Cependant, force est de constater que certains jeunes ne trouvent pas les clés de leur développement et de leur épanouissement dans leur milieu d'origine puisqu'ils sentent le besoin de découvrir de nouveaux horizons. L'exode des jeunes de certaines régions du Québec peut avoir des effets tout aussi critiques pour ceux qui restent en région que pour ceux qui la quittent. En effet, le départ des jeunes de leur région d'origine nuit grandement à la vitalité de ces communautés, et il provoque souvent une démotivation chez les jeunes qui décident d'y rester. D'autre part, les jeunes qui ont quitté leur région en quête de nouvelles expériences de vie, pour les études ou pour le travail, sont plus sujets à l'isolement que lorsqu'ils sont près de leur milieu familial et social. Les villes sont d'ailleurs aux prises avec plusieurs problèmes amplifiés dans les milieux urbains, tels que l'itinérance, les gangs de rue et la prostitution, tout en faisant face à la nécessité d'assurer un accueil adéquat aux jeunes venus des autres régions du Québec et du monde.

La mobilité des jeunes n'est pas un problème en soi; elle est même nécessaire pour leur permettre de découvrir de nouvelles réalités, de nouveaux contextes de vie, de travail ou d'études. Cependant, quand le départ et le non-retour des jeunes d'une région traduisent un manque d'intérêt ou de possibilités d'épanouissement, la situation est préoccupante.

Il est essentiel de revaloriser la vie en région et d'offrir aux jeunes un milieu de vie qui leur permettra de s'épanouir. Les partenaires régionaux doivent veiller à ce que les jeunes bénéficient d'un milieu de vie de qualité qui les incite à s'y installer et à y participer activement. L'apport des jeunes au développement de leur région doit être reconnu et encouragé. Enfin, une véritable mobilité interrégionale sera possible à condition de développer la connaissance des différentes régions du Québec, d'en effectuer la promotion et d'en faire des milieux stimulants pour les jeunes.

Pour assurer aux jeunes un milieu de vie stimulant dans toutes les régions du Québec, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Améliorer les conditions de vie des jeunes en région, notamment en leur assurant un meilleur accès aux services dans leur communauté;
- Soutenir la réalisation de projets conçus par les jeunes et ayant des effets sur leur milieu et leur environnement;
- Favoriser le maintien et le retour des jeunes en région par la multiplication d'occasions d'emploi, par le soutien à l'entrepreneurship individuel, collectif et coopératif de même que par une accessibilité accrue à de l'information sur les possibilités d'emploi;
- Accroître les initiatives d'échange et de partage intra et interrégionaux, notamment au moyen d'événements culturels et sportifs;
- Développer des mécanismes d'accueil pour les jeunes qui viennent s'établir dans les centres urbains des diverses régions du Québec;
- Encourager l'ouverture et la connaissance des jeunes à l'égard des particularités régionales du Québec.

Axe 2 :
Des jeunes actifs et engagés dans leur milieu

La volonté des jeunes de participer à leur milieu de vie est bien réelle et mérite d'être appuyée. Peu importe la forme que prend la participation des jeunes — que ce soit au moyen d'activités communautaires, sportives, sociales, économiques, culturelles, de loisirs ou politiques — elle doit être l'occasion pour eux de s'affirmer et de faire preuve de créativité dans leur milieu.

Les jeunes doivent être partie prenante à des projets qui leur fourniront l'occasion d'assumer des responsabilités et de se sentir utiles. La participation active des jeunes aux projets de leur communauté doit être incontournable afin qu'ils puissent s'y attacher et y créer des réseaux. Les possibilités de participation doivent être établies en fonction de l'âge et de situations de marginalisation particulières de certains jeunes. En outre, il convient d'offrir à tous les jeunes un meilleur accès aux lieux et aux équipements qui favorisent leur participation et répondent à leurs besoins.

Pour encourager la participation sociale des jeunes sous toutes ses formes, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Reconnaître et encourager les différentes formes de participation et d'engagement des jeunes visant à améliorer l'environnement dans lequel ils évoluent;
- Soutenir les jeunes dans l'exercice de leurs responsabilités de citoyen et les encourager à participer activement à la vie démocratique de leur milieu;
- Miser sur la culture, le loisir, le sport et le développement communautaire comme outils d'insertion sociale favorisant la participation des jeunes;
- Permettre un meilleur accès aux différents équipements et services collectifs qui répondent aux besoins définis par les jeunes;
- Développer de nouveaux services collectifs, particulièrement pour les jeunes des régions ou quartiers défavorisés.

Axe 3 :
Une société inclusive ouverte sur la diversité des jeunes

La société québécoise est culturellement diversifiée, et tout porte à croire qu'elle le sera davantage au cours des prochaines années. Déjà y cohabitent des cultures et des modes de vie établis depuis longtemps, et d'autres plus récents. Le Québec s'est constamment enrichi de ces différentes cultures. Pour bénéficier de l'apport de toutes les composantes de la société québécoise et faciliter les contacts entre les diverses communautés, dont les communautés ethnoculturelles et linguistiques et les peuples des Premières Nations, une ouverture à la pluralité est plus que jamais nécessaire. Il est primordial de continuer à soutenir le développement de relations harmonieuses entre les individus et les collectivités qui composent la société québécoise. Cette ouverture à la diversité doit se traduire dans des gestes quotidiens par une préoccupation égalitaire à l'égard de certains groupes cibles qui éprouvent des problèmes particuliers d'intégration.

En contrepartie, le nécessaire entrecroisement des cultures suppose la connaissance, l'acceptation et le renforcement des valeurs de base du Québec. Ainsi, ce sont des valeurs comme la démocratie, la solidarité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture à la diversité, et des réalités telles que la langue française et le pluralisme culturel qui caractérisent la société québécoise. Elles doivent s'imposer et être clairement reconnues et affirmées. Elles définissent une société inclusive pour tous les jeunes, et ce, quels que soient leur origine, leur sexe, leur culture ou le territoire qu'ils habitent.

Pour favoriser une ouverture à la pluralité culturelle et à la diversité des jeunes, dans le respect des spécificités québécoises, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Sensibiliser la société aux réalités et à la diversité des jeunes, notamment en favorisant les échanges et les occasions de contacts;
- Soutenir les individus et les groupes sujets à la discrimination en adaptant les ressources et les activités existantes à leurs besoins;
- Renforcer la connaissance de l'histoire, du patrimoine québécois et des valeurs civiques communes, notamment celle de l'ouverture à la diversité, en faisant appel à des moyens de diffusion adaptés aux besoins des jeunes;
- Assurer la connaissance et l'usage du français comme langue officielle et commune du Québec;
- Mettre sur pied des activités de sensibilisation et de partage entre jeunes Québécois de différentes origines culturelles;
- Lutter contre le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.

Axe 4 : Des jeunes dans un Québec ouvert sur le monde

Même si l'identité des jeunes se bâtit, pour l'essentiel, au sein de leur société, le contact avec les réalités internationales facilite également le développement du sentiment d'appartenance de ces derniers envers leur société. En s'ouvrant sur le monde extérieur, les jeunes se situent plus aisément face à leur identité québécoise. Ils tissent des liens qui contribuent à développer la solidarité internationale et l'adhésion à des valeurs comme la démocratie, la tolérance, la défense des droits et libertés et la diversité culturelle. Cette ouverture se traduit souvent par un intérêt pour l'apprentissage de diverses langues et par une participation accrue aux débats et aux événements internationaux.

Les jeunes d'aujourd'hui sont sans doute soumis davantage que les générations précédentes à des courants de pensée et de culture qui circulent de plus en plus librement à travers les nouveaux moyens de communication. Par conséquent, ils doivent, dès leur plus jeune âge, faire face à la nécessité de développer un esprit critique devant toute l'information qu'ils reçoivent et de définir leur place dans une société de plus en plus diversifiée.

L'ouverture aux autres, à travers le contact avec d'autres mentalités et modes de vie, permet aux jeunes de développer une identité riche et dynamique et de la faire évoluer. L'attachement à leur propre culture et l'ouverture sur le monde qui enrichit celle-ci sont garants de la vitalité de la culture québécoise et de son rayonnement partout sur le territoire comme à l'étranger.

En contrepartie, le nécessaire entrecroisement des cultures suppose la connaissance, l'acceptation et le renforcement des valeurs de base du Québec. Ainsi, ce sont des valeurs comme la démocratie, la solidarité, l'équité, la justice sociale, l'ouverture à la diversité, et des réalités telles que la langue française et le pluralisme culturel qui caractérisent la société québécoise. Elles doivent s'imposer et être clairement reconnues et affirmées. Elles définissent une société inclusive pour tous les jeunes, et ce, quels que soient leur origine, leur sexe, leur culture ou le territoire qu'ils habitent.

Pour favoriser une ouverture à la pluralité culturelle et à la diversité des jeunes, dans le respect des spécificités québécoises, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Sensibiliser la société aux réalités et à la diversité des jeunes, notamment en favorisant les échanges et les occasions de contacts;
- Soutenir les individus et les groupes sujets à la discrimination en adaptant les ressources et les activités existantes à leurs besoins;
- Renforcer la connaissance de l'histoire, du patrimoine québécois et des valeurs civiques communes, notamment celle de l'ouverture à la diversité, en faisant appel à des moyens de diffusion adaptés aux besoins des jeunes;
- Assurer la connaissance et l'usage du français comme langue officielle et commune du Québec;
- Mettre sur pied des activités de sensibilisation et de partage entre jeunes Québécois de différentes origines culturelles;
- Lutter contre le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.

Axe 4 : Des jeunes dans un Québec ouvert sur le monde

Même si l'identité des jeunes se bâtit, pour l'essentiel, au sein de leur société, le contact avec les réalités internationales facilite également le développement du sentiment d'appartenance de ces derniers envers leur société. En s'ouvrant sur le monde extérieur, les jeunes se situent plus aisément face à leur identité québécoise. Ils tissent des liens qui contribuent à développer la solidarité internationale et l'adhésion à des valeurs comme la démocratie, la tolérance, la défense des droits et libertés et la diversité culturelle. Cette ouverture se traduit souvent par un intérêt pour l'apprentissage de diverses langues et par une participation accrue aux débats et aux événements internationaux.

Les jeunes d'aujourd'hui sont sans doute soumis davantage que les générations précédentes à des courants de pensée et de culture qui circulent de plus en plus librement à travers les nouveaux moyens de communication. Par conséquent, ils doivent, dès leur plus jeune âge, faire face à la nécessité de développer un esprit critique devant toute l'information qu'ils reçoivent et de définir leur place dans une société de plus en plus diversifiée.

L'ouverture aux autres, à travers le contact avec d'autres mentalités et modes de vie, permet aux jeunes de développer une identité riche et dynamique et de la faire évoluer. L'attachement à leur propre culture et l'ouverture sur le monde qui enrichit celle-ci sont garants de la vitalité de la culture québécoise et de son rayonnement partout sur le territoire comme à l'étranger.

Pour permettre aux jeunes de s'ouvrir à différentes réalités internationales, les stratégies à mettre en œuvre devront viser à :

- Offrir aux jeunes des outils de sensibilisation et de formation leur permettant de mieux saisir les enjeux internationaux, y compris celui de la place du Québec dans le monde;
- Encourager l'apprentissage de langues;
- Accentuer les mesures de coopération et d'échanges internationaux accessibles aux jeunes, notamment dans le réseau de la francophonie;
- Soutenir la tenue d'événements internationaux à caractère éducatif, sportif et culturel au Québec ainsi que la participation des jeunes à des événements similaires à l'étranger.

Conclusion

La politique québécoise de la jeunesse que propose le gouvernement du Québec vise à ce que chaque jeune se sente et soit un citoyen actif au sein de la société québécoise. Chaque jeune doit pouvoir trouver sa place en fonction de ses aspirations et de son potentiel. La jeunesse doit jouer pleinement son rôle moteur dans le dynamisme et dans le renouvellement de la société québécoise. Cela exige de tous, jeunes et adultes, une ouverture à la différence, une conviction que chacun peut et doit contribuer au développement de la société et que tous sont solidaires dans le développement durable et harmonieux du Québec.

La politique québécoise de la jeunesse propose des orientations qui serviront de cadre de référence pour l'ensemble des partenaires dans leurs interventions en matière de jeunesse. Ces orientations ont été choisies et précisées à l'issue de consultations publiques et d'une concertation étroite avec les jeunes. Leur mise en œuvre ne pourra se réaliser qu'à travers une convergence des actions de tous. L'État, les régions, les municipalités, les communautés, les individus, les familles, les institutions d'enseignement, les syndicats, les entreprises, les organismes et associations communautaires, les médias, l'ensemble des jeunes eux-mêmes; tous sont appelés à se mobiliser pour un projet social déterminant pour l'avenir du Québec : une jeunesse forte et engagée.

À travers différents leviers visant la mise en œuvre de la politique, le gouvernement entend agir de façon à soutenir les efforts, à renforcer la concertation avec les jeunes et à associer les acteurs des différents milieux du Québec. De plus, les plans d'action qui découleront de la politique québécoise de la jeunesse seront actualisés sur une base triennale et ils permettront ainsi de faire vivre les orientations au rythme de l'évolution de la jeunesse et de la société.

La jeunesse, c'est l'avenir du Québec. En ce sens, chacun porte en lui une part de responsabilité afin de faire du Québec et de la jeunesse québécoise un tout indissociable, dynamique et évolutif, à l'image de nos valeurs communes et à la hauteur de nos aspirations comme citoyens et citoyennes du Québec.

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse

Les leviers pour la mise en œuvre et le suivi de la politique québécoise de la jeunesse

La politique québécoise de la jeunesse est un cadre de référence qui doit inspirer les décisions de tous les acteurs et servir à la coordination des interventions gouvernementales à l'égard de la jeunesse.

La mise en œuvre de la politique sera souple afin de répondre de façon adéquate aux différents besoins des jeunes et de s'adapter à l'évolution de leur condition. Cette souplesse sera acquise, notamment, au moyen d'un plan d'action qui sera actualisé tous les trois ans et qui permettra ainsi de soutenir la politique à travers le temps.

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse vise deux grands objectifs :

- Une **coordination de l'action gouvernementale** à l'égard de la jeunesse;
- L'inscription durable d'une **vision jeunesse** dans l'action gouvernementale et chez l'ensemble des partenaires de la société civile.

Un certain nombre de mécanismes sont mis en place de façon à servir de leviers pour la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse. Ces mécanismes viendront soutenir la coordination gouvernementale, la concertation avec des organismes jeunesse représentatifs de l'ensemble des jeunes et la cohérence des actions des partenaires nationaux, régionaux et locaux en matière de jeunesse.

UNE COORDINATION RENFORCÉE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

La mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse s'effectuera essentiellement par l'entremise des ministères et des organismes gouvernementaux. Elle devra se faire de façon harmonisée, tant au palier politique qu'au palier administratif, avec les politiques et les programmes existants qui s'adressent, à divers degrés, à la jeunesse.

La politique devra aussi imprimer cette dimension jeunesse dans la conception même des politiques et des programmes gouvernementaux. Il s'agit d'intervenir plus en amont dans l'activité gouvernementale, avant que les décisions soient prises.

UNE COORDINATION AU PALIER POLITIQUE

La politique québécoise de la jeunesse présente une vision à long terme, ce qui exige une continuité dans l'action et un haut degré de coordination. Aussi, la jeunesse demeurera **sous l'autorité du premier ministre**, lequel comptera sur l'appui d'un **ministre responsable de la jeunesse**.

Un **comité ministériel à la jeunesse** sera créé et aura pour mandat de veiller à la cohérence des politiques, initiatives et actions gouvernementales dans le domaine de la jeunesse.

Les comités ministériels, formés des ministres visés par les différentes thématiques abordées par les comités, ont pour fonctions :

- d'assurer la cohérence des politiques et des initiatives sectorielles avec les priorités et les stratégies proposées par le Comité des priorités; et
- d'assurer la cohérence interministérielle et intersectorielle des actions gouvernementales dans les domaines qui relèvent de leur compétence.

Enfin, le suivi de la politique québécoise de la jeunesse au palier politique sera enrichi par l'introduction d'une **clause d'impact jeunesse** dans les mémoires présentés au Conseil des ministres qui ont un impact important sur les jeunes. Cette section indiquera si les mesures proposées ont des incidences sur la jeunesse, présente et à venir.

Le Secrétariat à la jeunesse au cœur de l'harmonisation de l'action gouvernementale

Le **Secrétariat à la jeunesse** (SAJ) est l'interlocuteur gouvernemental privilégié en matière de jeunesse. Il aura pour principale mission d'assurer la coordination et la cohérence des interventions gouvernementales en matière de jeunesse, dans l'esprit de la politique québécoise de la jeunesse, et à chacune des étapes de sa mise en œuvre.

Afin de mener à bien sa mission, le Secrétariat à la jeunesse sera maintenu sous l'autorité du ministre responsable de la jeunesse et dirigé par un administrateur d'État. De plus, ses mandats, ressources et moyens d'action seront renforcés, notamment en intégrant les fonctions du Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse et celles qui concernent le suivi des engagements du Sommet, dont le suivi du Fonds Jeunesse Québec.

Les **mandats** du Secrétariat à la jeunesse s'articuleront autour de six volets principaux :

- **Coordination des actions gouvernementales en matière de jeunesse**

  Le SAJ assurera notamment la coordination et l'animation d'un comité interministériel chargé de veiller à la cohérence des actions gouvernementales dans la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse et à la préparation du plan d'action.

- **Relations et concertation avec les partenaires des différents milieux**

  Le SAJ devra entre autres maintenir des relations soutenues et assurer la concertation avec les jeunes et les partenaires des différents milieux.

- **Suivi de la politique québécoise de la jeunesse et élaboration du plan d'action**

  Le SAJ assurera le suivi et l'évaluation des actions jeunesse des ministères et organismes dans la perspective des orientations de la politique québécoise de la jeunesse. Il élaborera le plan d'action en concertation avec les ministères et les organismes concernés et avec le Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse dont il assumera le secrétariat.

- **Recherche, évaluation et coordination des activités de veille sur la jeunesse**

  En s'associant à divers partenaires, le SAJ verra à développer une véritable expertise jeunesse au sein du gouvernement et à en assurer la diffusion. Il devra aussi évaluer les effets des mesures gouvernementales sur la jeunesse.

- **Financement de l'action jeunesse**

  Le SAJ verra notamment à assurer un financement de base des Forums jeunesse régionaux et le financement d'actions conjointes entre ministères, organismes et partenaires dans l'esprit de la politique.

- **Communications**

  Le SAJ devra s'assurer de la diffusion de l'information auprès des jeunes, des intervenants jeunesse et de la population en général en ce qui concerne les différentes étapes et réalisations entourant la mise en œuvre de la politique au sein des ministères et des organismes.

LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

Outre le comité interministériel – composé de sous-ministres adjoints, animé par le Secrétariat à la jeunesse et chargé de la préparation et du suivi du plan d'action – la coordination interministérielle sera assurée par :

- un comité réunissant les répondants jeunesse des ministères;
- l'intégration d'une préoccupation jeunesse au sein des plans stratégiques des ministères;
- le développement d'un volet jeunesse dans les ententes cadres État-régions.

Le Secrétariat à la jeunesse offrira un soutien à chacun de ces mécanismes, lorsque cela s'avérera nécessaire, et veillera au partage de l'information.

UNE VISION JEUNESSE DANS L'ACTION GOUVERNEMENTALE ET CHEZ L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Afin d'inscrire de façon durable la dimension jeunesse dans les modes de fonctionnement du gouvernement et de la société, la concertation entre les jeunes et avec les jeunes aux niveaux national, régional et local est essentielle, de même qu'une meilleure connaissance de leur réalité.

LE COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

Le mécanisme de concertation jeunesse privilégié prendra la forme d'un comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse. Celui-ci intégrera les mandats du Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse. Il sera formé exclusivement de jeunes, et les Forums jeunesse régionaux y seront représentés.

Le Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse aura pour **mandats** de :

- faire le suivi de la mise en œuvre de la politique québécoise de la jeunesse et des consensus du Sommet;
- conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur les priorités d'action liées aux orientations de la politique québécoise de la jeunesse;

- collaborer à la définition de cibles à atteindre dans le plan d'action et d'indicateurs de résultats;
- sensibiliser et mobiliser les différents partenaires quant à leur contribution à l'atteinte des objectifs de la politique québécoise de la jeunesse.

Le Conseil permanent de la jeunesse

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) est le seul organisme gouvernemental dirigé par des jeunes et il représente, pour le gouvernement, un relais important en ce qui a trait à la concertation avec ces derniers. Le Conseil permanent de la jeunesse sera ainsi maintenu dans son mandat actuel et invité à participer au Comité de suivi de la politique québécoise de la jeunesse.

Les **mandats** actuels du Conseil permanent de la jeunesse sont les suivants :

- Conseiller le ministre responsable de la jeunesse sur toute question relative à la jeunesse, notamment quant à la solidarité entre les générations, l'ouverture au pluralisme et le rapprochement interculturel;
- Formuler des avis au ministre, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction, solliciter des opinions ou recevoir les requêtes des personnes et des groupes au sujet de la jeunesse, fournir de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse et, enfin, former des comités spéciaux;
- Donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse;
- Effectuer ou faire effectuer les études et recherches requises par le ministre.

Les Forums jeunesse régionaux

En créant les Forums jeunesse régionaux dans la foulée du plan d'action jeunesse 1998-2001, le gouvernement a mis sur pied un important levier de concertation des jeunes en région. Le Sommet du Québec et de la jeunesse a vu ces instances assumer un rôle majeur dans la préparation du Sommet et dans l'expression d'une forte mobilisation des jeunes des régions.

Les mandats des Forums jeunesse régionaux seront renforcés aux échelons régional et national. Un financement de base sera assuré directement par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre d'ententes avec les Conseils régionaux de développement (CRD) et les Forums jeunesse eux-mêmes.

Les **mandats** des Forums jeunesse régionaux seront les suivants :

- Assurer la concertation entre les intervenants jeunesse locaux et régionaux pour assurer la cohérence et maximiser l'effet de leurs interventions;
- Favoriser la représentation des jeunes au sein des principales instances locales, régionales et nationales qui sont associées à la jeunesse;
- Exercer un rôle-conseil auprès du CRD et d'autres instances de développement quant aux problématiques des jeunes en région, en intervenant notamment dans les stratégies régionales et dans celles ayant un impact sur les jeunes;

- Contribuer à la mobilisation des jeunes des régions à l'égard de la politique québécoise de la jeunesse;

- Contribuer à la gestion du Fonds Jeunesse Québec.

LE MAINTIEN D'UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE LA JEUNESSE

> *« Il n'existe pas ici, comme un peu partout ailleurs, de lieux chargés de veiller à recueillir ce qui se fait dans le monde sur les jeunes et de produire des connaissances qui visent à donner une meilleure perspective de ce qui se passe chez les jeunes contemporains. [...] Il en résulte qu'une période importante de la vie nous échappe sous plusieurs de ses dimensions*[5]*. »*

Si la politique québécoise de la jeunesse veut pouvoir s'adapter de façon continue à l'évolution de la jeunesse et de la société, les décideurs doivent pouvoir bénéficier d'un éclairage leur permettant de mieux comprendre les différentes réalités des jeunes et de détecter, à travers la jeunesse, les grandes tendances qui marqueront à coup sûr la culture et l'identité québécoises de demain.

Le Secrétariat à la jeunesse, en s'associant à différents partenaires, dont plus particulièrement l'Observatoire Jeunes et Société de l'INRS-UCS et l'Institut de la statistique du Québec, verra à mettre en place un véritable carrefour où les résultats de recherche, l'information et les données produites par les chercheurs individuels, des groupes ou diverses instances, seront mis en commun et largement diffusés.

5. Observatoire Jeunes et Société, en collaboration avec Le Devoir. *Être jeune en l'an 2000*, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 125-126.

Annexes

Annexe 1

ORGANISMES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE

- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Association des centres locaux de développement du Québec
- Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSDM)
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Centre génération emploi
- Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
- CAMO pour personnes handicapées
- Centrale des syndicats du Québec
- Comité des jeunes de la Fédération des femmes du Québec
- Comité des jeunes de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
- Comité national des jeunes de la CSN
- Concertation jeunesse
- Conseil permanent de la jeunesse
- Conseil québécois du loisir
- Environnement jeunesse
- Fédération de la relève agricole du Québec
- Fédération étudiante collégiale du Québec
- Fédération étudiante universitaire du Québec
- Force jeunesse
- Forum action Québec
- Forum Jeunesse Abitibi-Témiscamingue
- Forum Jeunesse Laval
- Forum Jeunesse Outaouais
- Regroupement des Jeunes Gens d'Affaires du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement Québécois des Coopérateurs et Coopératrices du Travail
- Réseau des Carrefour jeunesse-emploi du Québec
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

Annexe 2

ORGANISMES AYANT DÉPOSÉ UN AVIS OU UN MÉMOIRE LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE NATIONALE ET RÉGIONALE

CONSULTATION NATIONALE

- Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse
- Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec
- Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH)
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
- Association des centres locaux de développement du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Association étudiante du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSDM)
- Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc.
- Association des jeunes de la fonction publique québécoise
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)
- Association québécoise d'information scolaire et professionnelle
- Centre génération emploi
- Centre Saint-Michel – Commission scolaire de la région de Sherbrooke
- Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre
- Comité aviseur-jeunes d'Emploi-Québec
- CAMO pour personnes handicapées
- Comité jeunes de la Fédération des femmes du Québec
- Comité national des jeunes du Parti québécois
- Comité national jeunes de la Confédération des syndicats nationaux
- Commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup
- Concertation jeunesse
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec
- Conseil de la famille et de l'enfance

- Conseil de la santé et du bien-être
- Conseil de la science et de la technologie
- Conseil des relations interculturelles
- Conseil du statut de la femme
- Conseil permanent de la jeunesse
- Conseil québécois du loisir
- Conseil supérieur de l'éducation
- Environnement jeunesse
- Fédération des cégeps
- Fédération des comités de parents de la province de Québec
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec
- Fédération étudiante collégiale du Québec
- Fédération étudiante universitaire du Québec
- Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle
- Force Jeunesse
- INRS-Culture et société—Observatoire Jeunes et Société
- Office des personnes handicapées du Québec
- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Regroupement des Auberges du cœur
- Regroupement des Jeunes Gens d'Affaires du Québec
- Regroupement des maisons de jeunes du Québec
- Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ)
- Regroupement des organismes communautaires d'intervention auprès des jeunes décrocheurs scolaires potentiels ou réels de l'île de Montréal
- Regroupement Québécois des Coopérateurs et Coopératrices du Travail
- Réseau des Carrefour jeunesse-emploi du Québec
- Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Scouts du Québec
- Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM)
- Sports-Québec
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
- Ville de Montréal
- Ville de Québec

CONSULTATION RÉGIONALE

- Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent
- Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay—Lac-Saint-Jean
- Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec
- Conseil régional de développement de la Mauricie
- Conseil régional de développement de l'Estrie
- Conseil régional de développement de l'Île de Montréal
- Conseil régional de développement de l'Outaouais
- Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conseil régional de développement de la Côte-Nord
- Conseil régional de développement de la Baie-James
- Conseil régional de développement de Kativik (CRDK)
- Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
- Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches
- Conseil régional de développement de Laval
- Conseil régional de développement de Lanaudière
- Conseil régional de développement des Laurentides
- Conseil régional de développement de la Montérégie
- Conseil régional de concertation et de développement du Centre-du-Québec

Les rapports ainsi que les consultations régionales ont été faits par le conseil régional de développement de chacune des régions avec la collaboration de leur forum jeunesse respectif.